



REGARD SUR LE FARDEAU FISCAL : COMMENT SE COMPARENT LES MÉNAGES QUÉBÉCOIS DANS UNE PERSPECTIVE CANADIENNE ?

Regard CFFP R2026/21

JULIE S. GOSSELIN
LUC GODBOUT

OCTOBRE 2026

REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Sa mission est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socio-économiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques.

Pour plus de détails sur la CFFP, visitez son site Internet à l'adresse :

<http://cftp.recherche.usherbrooke.ca>.

Julie S. Gosselin est chercheure à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Luc Godbout est professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke et chercheur principal à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

cftp.eg@USherbrooke.ca

Merci de citer ainsi :

Julie S. GOSSELIN et Luc GODBOUT (2026), *Regard sur le fardeau fiscal : comment se comparent les ménages québécois dans une perspective canadienne ?*, Regard CFFP R2026-21, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 43 p.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. Définitions et méthodologie.....	3
1.1. Aperçu de la Base de données et modèle de simulation des sociales (BD/MSPS)	3
1.2. Définition du fardeau fiscal	4
1.3. Estimation de l'écart du fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces.....	5
2. Estimation de la distribution de l'écart du fardeau fiscal	7
2.1. Le choix de l'unité familiale	7
2.2. Les quintiles de revenu : quel revenu choisir et quel ajustement effectuer ?.....	8
2.3. Mesures de l'écart du fardeau fiscal et de sa distribution.....	9
3. Écart total du fardeau fiscal.....	10
3.1. Écart total du fardeau fiscal en 2026	10
3.2. Évolution de l'écart total du fardeau fiscal	11
4. Distribution de l'écart du fardeau fiscal.....	14
4.1. Distribution de l'écart du fardeau fiscal avec l'Ontario	14
4.2. Distribution de l'écart du fardeau avec l'Alberta	18
4.3. Distribution de l'écart du fardeau fiscal avec la Colombie-Britannique	21
4.4. Distribution de l'écart du fardeau fiscal avec la Nouvelle-Écosse.....	24
Constats et remarques	28
Annexe 1 - Estimation de l'écart de fardeau fiscal associé aux taxes à la consommation	32
Annexe 2 - Distribution de l'écart du fardeau fiscal avec les autres provinces.....	34

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Composantes du fardeau fiscal net des particuliers	4
Tableau 2. Niveaux de famille dans la BD/MSPS, du plus large au plus étroit	7
Tableau 3. Bornes de revenu total par quintile, selon la composition familiale Québec, 2026, en dollars	8
Tableau 4. Proportion des types de familles dans les quintiles de revenu familial ajusté, Québec, 2026	9
Tableau 5. Écart du fardeau fiscal entre la structure d'impôts et prestations du Québec et celles des autres provinces appliquées aux contribuables québécois, 2026, en millions de dollars.....	10
Tableau 6. Variation du poids des composantes de l'écart du fardeau fiscal net, 2016 à 2026, en pourcentage des recettes fiscales nettes générées au Québec par les structures fédérale et provinciale d'impôts et de prestations	13
Tableau 7. Distribution de l'écart du fardeau fiscal net entre les structures d'impôts et prestations du Québec et de l'Ontario par quintile de revenu ajusté et par type de famille, 2026, en millions de dollars.....	15
Tableau 8. Écart du fardeau fiscal net entre le système d'impôts et de transferts du Québec et celui de l'Ontario, contribuables du Québec, 2026, médiane, en pourcentage du fardeau fiscal net obtenu avec le système ontarien	16
Tableau 9. Distribution de l'écart du fardeau fiscal net entre les structures d'impôts et prestations du Québec et de l'Alberta par quintile de revenu ajusté et par type de famille, 2026, en millions de dollars.....	18
Tableau 10. Écart du fardeau fiscal net entre le système d'impôts et de transferts du Québec et celui de l'Alberta, contribuables du Québec, 2026, médiane, en pourcentage du fardeau fiscal net obtenu avec le système albertain.....	19
Tableau 11. Distribution de l'écart net du fardeau fiscal entre les structures d'impôts et prestations du Québec et de la Colombie-Britannique par quintile de revenu ajusté et par type de famille, 2026, en millions de dollars	21
Tableau 12. Écart net du fardeau fiscal entre le système d'impôts et de transferts du Québec et celui de la Colombie-Britannique, contribuables du Québec, 2026, médiane, en pourcentage du fardeau fiscal net obtenu avec le système britanno-colombien.....	22
Tableau 13. Distribution de l'écart net du fardeau fiscal entre les structures d'impôts et prestations du Québec et de la Nouvelle-Écosse par quintile de revenu ajusté et par type de famille, 2026, en millions de dollars	24
Tableau 14. Écart net du fardeau fiscal entre le système d'impôts et de transferts du Québec et celui de la Nouvelle-Écosse, contribuables du Québec, 2026, médiane, en pourcentage du fardeau fiscal net obtenu avec le système néo-écossais	25
Tableau 15. Évolution de l'écart médian du fardeau fiscal net du système d'impôt et de transferts du Québec, 2016 et 2026, en proportion du fardeau sous le régime hors Québec	29
Tableau 16. Proportion des ménages avec un fardeau fiscal net plus faible au Québec, 2026, en pourcentage	29
Tableau 17. Variation de la proportion des ménages avec un fardeau fiscal net plus faible au Québec, 2016 à 2026, en point de pourcentage	30

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Variation du fardeau fiscal des ménages québécois en appliquant la structure d'imposition et de transferts des autres provinces, 2016 et 2026, en pourcentage des recettes fiscales nettes générées au Québec par les structures fédérale et provinciale d'impôts et de prestations..... 12

Figure 2. Proportion des familles pour lesquelles le fardeau des impôts sur le revenu des particuliers est plus léger ou plus lourd avec le système en vigueur au Québec versus en Ontario, 2026, en pourcentage 16

Figure 3. Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net hors taxes à la consommation et cotisations sociales est inférieur ou supérieur avec le système d'impôts et de transferts du Québec versus en Ontario, 2026, en pourcentage 17

Figure 4. Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net est inférieur ou supérieur avec le système d'impôts et de transferts du Québec versus en Ontario, 2026, en pourcentage..... 17

Figure 5. Proportion des familles pour lesquelles le fardeau des impôts sur le revenu des particuliers est plus léger ou plus lourd avec le système en vigueur au Québec versus en Alberta, 2026, en pourcentage 19

Figure 6. Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net hors taxes à la consommation et cotisations sociales est inférieur ou supérieur avec le système d'impôts et de transferts du Québec versus en Alberta, 2026, en pourcentage 20

Figure 7. Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net est inférieur ou supérieur avec le système d'impôts et de transferts du Québec versus en Alberta, 2026, en pourcentage 20

Figure 8. Proportion des familles pour lesquelles le fardeau des impôts sur le revenu des particuliers est plus léger ou plus lourd avec le système en vigueur au Québec versus en Colombie-Britannique, 2026, en pourcentage 22

Figure 9. Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net hors taxes à la consommation et cotisations sociales est inférieur ou supérieur avec le système d'impôts et de transferts du Québec versus en Colombie-Britannique, 2026, en pourcentage 23

Figure 10. Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net est inférieur ou supérieur avec le système d'impôts et de transferts du Québec versus en Colombie-Britannique, 2026, en pourcentage 23

Figure 11. Proportion des familles pour lesquelles le fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers est plus léger ou plus lourd avec le système en vigueur au Québec versus en Nouvelle-Écosse, 2026, en pourcentage..... 25

Figure 12. Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net hors taxes à la consommation et cotisations sociales est inférieur ou supérieur avec le système d'impôts et de transferts du Québec versus en Nouvelle-Écosse, 2026, en pourcentage 26

Figure 13. Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net est inférieur ou supérieur avec le système d'impôts et de transferts du Québec versus en Nouvelle-Écosse, 2026, en pourcentage 27

INTRODUCTION

Des travaux passés de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) ont montré que le fardeau fiscal des ménages québécois est parmi les plus lourds au Canada. Ainsi, le fardeau associé à l'impôt sur le revenu, aux taxes à la consommation et aux cotisations sociales est généralement plus important au Québec que dans le reste du pays, et il n'est que partiellement compensé par des crédits d'impôt remboursables supérieurs et des allocations familiales plus généreuses¹.

Ce résultat est cohérent avec les conclusions de plusieurs analyses de la CFFP ou d'autres auteurs. Par exemple, depuis 2016, la CFFP montre dans son édition annuelle du Bilan de la fiscalité au Québec qu'en proportion du PIB, le poids de la fiscalité est plus élevé au Québec que dans les autres provinces canadiennes². Des exercices équivalents ont également été réalisés sous une forme ou une autre par le ministère des Finances du Québec en 1984 avec son Livre blanc sur la fiscalité³, en 1996 par la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics⁴ et en 2015 dans le cadre des travaux de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise⁵. Le budget du gouvernement de l'Alberta inclut également une comparaison de ce type⁶.

La mesure de l'écart du fardeau fiscal des contribuables québécois offre une quantification du poids additionnel découlant de la structure d'impôts et de transferts du Québec et elle permet d'en suivre l'évolution dans le temps. L'édition annuelle du Bilan de la fiscalité de la CFFP intègre ainsi une comparaison de l'écart du fardeau fiscal depuis 2022. Sous cet angle, les contribuables québécois supportent un fardeau plus lourd que s'ils étaient imposés selon les paramètres de prélèvements et de transferts des provinces situées à l'ouest du Québec, mais moins important que le fardeau fiscal généré par les structures des provinces de l'Atlantique. Par ailleurs, entre 2014 et 2024, la structure fiscale en vigueur au Québec est devenue plus « compétitive » en ce sens que toutes proportions gardées, l'écart du fardeau fiscal a généralement diminué avec les provinces où le fardeau est plus faible alors qu'il a augmenté dans le cas des provinces à l'est du Québec⁷.

Une analyse plus fine de l'évolution des différents éléments du fardeau fiscal permet de constater que le gain de compétitivité de la structure du Québec est notamment attribuable à la diminution du poids de l'écart associé aux impôts sur le revenu des particuliers et à la hausse de la générosité relative des crédits d'impôt remboursables et des allocations familiales. Or, il s'agit d'éléments progressifs de la fiscalité québécoise, puisque le taux d'imposition marginal augmente avec le revenu imposable et que les prestations sont souvent établies en fonction du revenu familial. Aussi, en plus de l'écart total du fardeau fiscal, il est intéressant de mesurer comment l'écart du fardeau fiscal de la population québécoise est distribué en fonction du revenu familial, pour l'ensemble des particuliers ainsi que pour différents types de ménages.

¹ Julie S. GOSSELIN et Luc GODBOUT, « Comment se compare le fardeau fiscal des Québécois dans une perspective canadienne ? », (2021), Regard CFFP no 2021-01, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

² Le Québec se distingue également de la plupart des provinces par le fait que près de la moitié des recettes fiscales qui y sont prélevées se destinent au gouvernement du Québec, permettant de financer un niveau de services publics plus important que dans le reste du Canada dans son ensemble. Tommy GAGNÉ-DUBÉ, Luc GODBOUT et Suzie ST-CERNY, *Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2021*, Cahier de recherche 2021-01, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 2021, p. 24

³ MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, *Livre blanc sur la fiscalité des particuliers*, 1984, p. 51 et suivantes.

⁴ COMMISSION SUR LA FISCALITÉ ET LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS, *Ensemble pour un Québec responsable : rapport de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics*, 1996, p. 40 et suivantes.

⁵ COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE, *Se tourner vers l'avenir du Québec : Rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, Volume 3, un état de la situation*, 2015, p. 207 et suivantes.

⁶ ALBERTA TREASURY BOARD AND FINANCE, *Fiscal Plan: A Plan for Jobs and the Economy 2020-23*, 2020, p. 169.

⁷ Tommy GAGNÉ-DUBÉ et Suzie ST-CERNY, dir., *Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2026*, Cahier de recherche n° 2026-01, 2026.

Avant d'analyser la distribution de l'écart du fardeau fiscal entre les structures d'impôts et de transferts du Québec et des autres provinces canadiennes, la première section définit le fardeau fiscal, le concept de revenu utilisé et la méthode retenue pour calculer l'écart du fardeau fiscal. Ensuite, l'écart total du fardeau fiscal avec les neuf provinces est calculé pour les années 2026 et 2016 et l'évolution des différentes composantes de l'écart du fardeau fiscal est présentée. La distribution de l'écart du fardeau fiscal entre les structures québécoises et hors Québec est analysée dans un troisième temps pour l'année 2026. Finalement, les constats qui se dégagent de cet exercice sont présentés en conclusion.

1. DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

La base de données et modèle de simulation des politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada est utilisée pour estimer le fardeau fiscal des contribuables québécois et calculer l'écart du fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces, soit la différence entre le fardeau généré par le système d'impôt et de transferts en vigueur au Québec et la charge obtenue en appliquant les structures fiscales hors Québec aux contribuables québécois. Cette section décrit d'abord les possibilités et les limites de la BD/MSPS ainsi que la définition retenue du fardeau fiscal. Ensuite, elle s'attarde à la méthode d'estimation de l'écart du fardeau total et de sa distribution en fonction du revenu des ménages et de leur composition.

1.1. APERÇU DE LA BASE DE DONNÉES ET MODÈLE DE SIMULATION DES SOCIALES (BD/MSPS)

La BD/MSPS est un outil d'analyse des flux financiers entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les ménages, construit à partir d'une base de microdonnées fondées sur des données d'enquêtes et des données administratives, la BDSPS. Cette base de données fournit un échantillon synthétique, mais représentatif de la population des provinces canadiennes. Le modèle de simulation des politiques sociales (MSPS) qui accompagne la base de données permet notamment de simuler des changements à la structure d'impôts et de transferts afin d'en évaluer les coûts et les bénéfices ainsi que les effets redistributifs.

En fournissant un riche échantillon représentatif de la population des provinces canadiennes⁸, la BD/MSPS permet d'estimer l'écart du fardeau fiscal des résidents du Québec ainsi que sa distribution en fonction du revenu des ménages et de leurs caractéristiques à partir de 1997. La base de données sous-jacente à la version du logiciel utilisée dans le cadre de cette étude repose sur des données administratives provenant des déclarations de revenus et des dossiers d'assurance-emploi, ainsi que des données d'enquête sur les revenus des familles et leurs dépenses recueillies pendant l'année 2022⁹.

Pour les années subséquentes à l'année de base, la structure démographique de la base de données est ajustée pour refléter la croissance observée de la population en modifiant les poids des ménages conformément aux estimations annuelles provinciales de la population de Statistique Canada selon le sexe et l'âge, aux données par province de l'Enquête sur la population active ainsi qu'au nombre de prestataires de l'assurance-emploi. De plus, les montants de revenus et d'impôts de la base de données sont ajustés pour tenir compte de l'inflation, de la croissance observée des données fiscales ou « d'autres tendances ayant une influence sur les montants agrégés »¹⁰. Ces ajustements pour faire croître la base de données reposent sur l'hypothèse implicite que la population reste « relativement inchangée »¹¹ d'une année à l'autre, et peu importe l'année ou les facteurs de croissance utilisés, certains des impacts distributifs des paramètres de prélèvements et de prestations analysés demeurent représentatifs de l'année de base. Pour les années ultérieures à l'année de base pour lesquelles des données officielles de contrôle ne sont pas disponibles, soit à partir de 2025, les facteurs de croissance de la

⁸ À l'exception des personnes qui habitent sur des réserves et du personnel des Forces armées canadiennes occupant des logements militaires, non couverts par la BD/MSPS.

⁹ Statistique Canada apporte certains ajustements aux poids des enquêtes afin « que la population par âge et par sexe corresponde aux estimations du recensement et que le nombre de Canadiens à revenu élevé corresponde au nombre de ces personnes indiqué par l'Agence du revenu du Canada. » STATISTIQUE CANADA, *Base de données et modèle de simulation de politique sociale (BD/MSPS) – Introduction et aperçu*, version 34,0, février 2026, p. 16.

¹⁰ Chaque élément exprimé en dollars est ajusté afin que les taux de croissance correspondent aux taux de croissance des données fiscales T1 et T5007, des comptes nationaux ou des estimations publiées. STATISTIQUE CANADA, *Base de données et modèle de simulation de politique sociale (BD/MSPS) – Guide de croissance et de validation*, version 34,0, février 2026, p. 2

¹¹ *Ibid.*

population et du revenu des ménages sont établis à partir de projections fournies par le Bureau du Directeur parlementaire du budget et déterminent ultimement la croissance des dépenses de chaque ménage.

Le modèle de simulation permet de reproduire les systèmes d’impôt et de transferts en vigueur dans les provinces canadiennes et d’y apporter des changements. Dans la version 34.0 utilisée dans le cadre de cette analyse, les paramètres des impôts sur le revenu des particuliers, des cotisations sociales, des prestations et crédits remboursables ainsi que des taxes à la consommation reflètent les changements législatifs annoncés jusqu’au 17 décembre 2025. Les taxes à la consommation fédérales et provinciales payées par les ménages sont modélisées pour 30 catégories de dépenses, à l’aide de taux effectifs qui reflètent les taxes directement payées par les ménages ainsi que les taxes indirectes réaffectées du processus de production. Ces taux effectifs sont établis à partir de tableaux macroéconomiques détaillés d’entrées-sorties pour les années 1997 à 2022, estimés à partir des données économiques pour les années 2023 et 2024, puis projetés à partir de 2025 en fonction de la croissance anticipée du PIB par habitant¹².

L’analyse est d’abord effectuée pour l’année 2026 puisqu’il s’agit de l’année la plus récente disponible. L’écart net du fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces canadiennes est également estimé pour l’année 2016.

1.2. DÉFINITION DU FARDEAU FISCAL

Le fardeau fiscal est défini en considérant les prélèvements obligatoires fédéraux et provinciaux, desquels sont retranchées certaines prestations versées aux particuliers et aux familles ; il s’agit donc d’une mesure du fardeau fiscal net des particuliers (tableau 1).

Les prélèvements incluent les impôts sur le revenu des particuliers à payer aux gouvernements du Canada et des provinces, les cotisations sociales finançant les régimes à contributions obligatoires (RRQ ou RPC, assurance-emploi et RQAP) ainsi que les taxes à la consommation. Plus précisément, les taxes sur les ventes au détail fédérales et provinciales sont incluses dans le fardeau fiscal des taxes à la consommation, de même que les droits de douanes et taxes d’accise fédérales et les taxes des provinces sur l’essence, le tabac, les spiritueux, les repas et l’hébergement ainsi que les autres taxes d’accise provinciales.

Tableau 1. Composantes du fardeau fiscal net des particuliers

PRÉLÈVEMENTS	
Impôts sur le revenu fédéral et provincial à payer	
Cotisations sociales	
Taxes sur les ventes au détail	
Autres taxes à la consommation	
TOTAL : FARDEAU FISCAL BRUT	
MOINS : PRESTATIONS	
Crédits d’impôt remboursables	
Prestations pour enfants et familles	
ÉGAL : FARDEAU FISCAL NET	

¹² STATISTIQUE CANADA, *Base de données et modèle de simulation de politique sociale (BD/MSPS) – Addenda*, version 34.0, février 2026, p. 3. En pratique, la diminution de 1 point de pourcentage (pp) de la TVH en Nouvelle-Écosse se traduit par des baisses moyennes des taux effectifs de 1 pp entre 2026 et 2024. Dans les autres provinces, les taux effectifs de 2026 sont généralement similaires à ceux de l’année 2024, à l’exception de la catégorie des boissons alcoolisées où on observe des diminutions de 3 à 14 pp dans les provinces de l’Atlantique et en Ontario.

Du côté des prestations, sont considérés les crédits d'impôt remboursables, comme les crédits du Québec pour solidarité et pour le soutien des aînés et le crédit fédéral pour la TPS/TVH¹³, ainsi que les allocations familiales des deux ordres de gouvernement.

La BD/MSPS ne permet pas d'isoler les effets du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec sur les prix des biens et services consommés dans la province. Aussi, la définition du fardeau fiscal net retenue par la CFFP depuis 2021 ne considère pas les taxes environnementales, comme la taxe carbone de la Colombie-Britannique en vigueur de 2008 à 2025 et la redevance fédérale sur les combustibles. Conséquemment, le crédit d'impôt remboursable du programme d'action pour le climat de la Colombie-Britannique et la remise canadienne sur le carbone sont également exclus.

1.3. ESTIMATION DE L'ÉCART DU FARDEAU FISCAL ENTRE LE QUÉBEC ET LES AUTRES PROVINCES

La BD/MSPS permet d'estimer l'écart du fardeau fiscal des résidents du Québec pour chaque catégorie de prélèvements et de prestations. Le calcul est effectué en trois étapes :

i. Estimation du fardeau fiscal québécois

Les impôts sur le revenu des particuliers, les cotisations sociales des travailleurs et les taxes à la consommation payées par les résidents du Québec sont modélisés, ainsi que les crédits d'impôt remboursables et allocations familiales versés par les gouvernements du Canada et du Québec aux particuliers et aux familles.

ii. Estimation du fardeau fiscal selon les structures hors Québec

Pour chacune des autres provinces canadiennes, la BD/MSPS est utilisée pour estimer les impôts sur le revenu fédéral et provincial, les cotisations sociales et les prestations qui incomberaient aux Québécois si la structure d'impôt sur le revenu, de cotisations sociales et de prestations d'une autre province leur était appliquée. La variation du revenu disponible des Québécois est également estimée.

Un exercice équivalent est fait pour les taxes à la consommation¹⁴. Comme le modèle de simulation est statique, les changements au système d'imposition et de transferts n'affectent pas les revenus avant impôts et les dépenses de consommation avant taxes des individus.

iii. Estimation de l'écart du fardeau fiscal

L'écart du fardeau fiscal correspond à la différence entre le fardeau fiscal obtenu à la première étape pour le Québec et celui calculé à la deuxième étape avec la structure de chaque province, et ce, pour chaque catégorie de prélèvements et de prestations.

¹³ En 2026, le gouvernement fédéral a remplacé le crédit pour la TPS/TVH par l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels, qui bonifie les prestations de 25 %. La nouvelle allocation n'est pas encore modélisée dans la version 34.0 de la BD/MSPS, mais comme ses paramètres sont identiques d'une province à l'autre, elle n'a aucun effet sur l'écart du fardeau fiscal.

¹⁴ Dans le cas des taxes à la consommation provinciales incluses dans notre définition du fardeau fiscal, la BD/MSPS est utilisée pour successivement remplacer les taux de taxation du Québec par ceux des autres provinces, ce qui permet de tenir compte de la composition de la consommation des ménages québécois. Toutefois, la variation du revenu disponible induite par l'application de la structure d'impôts et transferts d'une autre province n'est alors pas prise en compte. Un ajustement est donc effectué pour estimer l'impact de cette variation sur les revenus de taxes à la consommation. Voir l'annexe 1 pour plus de détails.

Le régime fédéral d'imposition et de prestations étant généralement uniforme d'une province à l'autre, l'écart du fardeau fiscal reflète surtout les différences entre les structures d'impôts et de transferts des gouvernements provinciaux¹⁵.

¹⁵ Comme le Québec est la seule province qui a un abattement spécial de 16,5 % de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, l'écart du fardeau fiscal associé à ces impôts reflète l'écart du fardeau des impôts provinciaux sur le revenu ainsi que cet abattement spécial. Cependant, le gouvernement du Québec ne retire aucun avantage financier de l'abattement spécial puisque ce dernier diminue la valeur des transferts reçus du gouvernement fédéral. Pour plus de détails, voir Tommy GAGNÉ-DUBÉ et Suzie ST-CERNY, dir., *Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2026*, Cahier de recherche 2026-01, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 2026, p.24.

2. ESTIMATION DE LA DISTRIBUTION DE L'ÉCART DU FARDEAU FISCAL

Depuis 2024, la CFFP présente dans son Bilan annuel de la fiscalité au Québec une estimation de la distribution de l'écart du fardeau fiscal en fonction du revenu des individus. Comme les allocations familiales et plusieurs crédits d'impôt remboursables dépendent de la composition du ménage (famille biparentale ou monoparentale, nombre d'enfants) et du revenu familial, l'analyse de la distribution de l'écart du fardeau fiscal sur une base individuelle trace un portrait partiel de la situation. Pour cette raison, la distribution de l'écart du fardeau fiscal est plutôt présentée en fonction du revenu familial, selon le quintile de revenu ajusté. Cette section explique l'unité familiale retenue pour l'analyse, la variable de revenu choisie ainsi que l'ajustement effectué pour comparer des ménages de tailles différentes. Ensuite, deux mesures de l'écart du fardeau fiscal net sont discutées : l'écart total net par quintile de revenu ainsi que l'écart médian, présenté en proportion du fardeau fiscal net hors Québec.

2.1. LE CHOIX DE L'UNITÉ FAMILIALE

Le BD/MSPS définit cinq niveaux pour analyser la situation familiale de la population canadienne, établis à partir des liens entre les personnes partageant un même logement. Le ménage, le niveau le plus large, correspond à un individu ou un groupe d'individu occupant une même habitation. On distingue ensuite, du niveau le plus large au plus étroit, la famille économique, la famille de recensement, la famille nucléaire et l'individu. Le tableau 2 présente les définitions des cinq niveaux.

Tableau 2. Niveaux de famille dans la BD/MSPS, du plus large au plus étroit

Niveau de famille	Définition
Ménage	Individu ou groupe de personnes occupant le même logement.
Famille économique	Un groupe de personnes réunies par des liens de sang, matrimoniaux ou d'adoption partageant le même logement
Famille de recensement	Un chef de famille, un conjoint, s'il y a lieu, et leurs enfants (eux-mêmes sans conjoints) et petits-enfants (qui n'habitent pas avec leurs parents) occupant le même logement
Famille nucléaire	Un chef de famille, un conjoint, s'il y a lieu, et leurs enfants de moins de 18 ans (jamais mariés) habitant dans le même logement
Individu	Enregistrement individuel

Source : STATISTIQUE CANADA, *Base de données et modèle de simulation de politique sociale (BD/MSPS) – Introduction et aperçu*, version 34.0, février 2026

Lorsque deux personnes habitent ensemble en tant que couple, leur revenu combiné détermine la valeur de plusieurs crédits d'impôt et prestations. Ainsi, du point de vue fiscal, le revenu familial correspond au revenu des deux conjoints de fait ou personnes mariées. En plus du revenu familial, le montant des allocations familiales et de certains crédits remboursables dépend de la présence ou du nombre d'enfants de moins de 18 ans. Dans ce contexte, la famille de recensement ou la famille nucléaire apparaît comme une unité d'analyse logique pour estimer la distribution de l'écart du fardeau fiscal. La famille de recensement est retenue afin d'inclure les enfants majeurs habitant avec leurs parents¹⁶ : s'ils poursuivent des études postsecondaires, ils sont souvent encore à la charge de leurs parents, qui peuvent alors réclamer certains crédits d'impôt. Dans ce cas de figure, si l'analyse portait plutôt sur les familles nucléaires, le couple formé des parents et l'enfant majeur formeraient deux unités familiales distinctes, avec des niveaux de revenu familial probablement très différents.

¹⁶ Mais pas avec leur conjoint ; si un enfant majeur habite avec son conjoint dans le même logement que ses parents, le ménage est composé d'une seule famille économique et de deux familles de recensement.

2.2. LES QUINTILES DE REVENU : QUEL REVENU CHOISIR ET QUEL AJUSTEMENT EFFECTUER ?

Le revenu des individus et des familles est composé de revenus de sources diverses, et peut être défini de manière plus ou moins large. Trois définitions du revenu sont régulièrement présentées par Statistique Canada :

- i. Revenu de marché : l'ensemble des sources de revenus des ménages (revenus de travail, d'investissement, de pensions privées) à l'exception des transferts reçus des gouvernements. Il n'inclut donc pas les crédits remboursables et allocations familiales, les prestations des régimes publics de retraite ou d'assurance-emploi et l'impact du régime fiscal.
- ii. Revenu total : le revenu de marché auquel sont ajoutés les transferts gouvernementaux. Comme le revenu du marché, il est calculé avant l'impact des impôts sur le revenu.
- iii. Le revenu après impôts : il s'agit du revenu total duquel sont soustraits les impôts sur le revenu payés.

Dans le cadre de cette étude, le revenu total est choisi, car il inclut l'ensemble des sources de revenu des ménages et reflète leur niveau de vie avant la prise en compte des prélèvements fiscaux et des cotisations.

Pour tenir compte des économies d'échelle, le revenu total est ajusté selon l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE. Souvent utilisée par les agences statistiques et les économistes, cette échelle attribue un poids de 1 au premier adulte de la famille, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans et plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. Les familles de recensement québécoises sont ainsi divisées en quintiles en fonction de leur revenu total ajusté. À titre illustratif, le tableau 3 présente les bornes inférieures et supérieures de revenu total délimitant les quintiles de revenu pour quatre types de famille. On constate par exemple que pour appartenir au cinquième quintile, un couple sans enfant doit avoir un revenu total supérieur à 138 827 \$.

Tableau 3. **Bornes de revenu total par quintile, selon la composition familiale Québec, 2026**, en dollars

	Q1		Q2		Q3		Q4		Q5
	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	
Personne seule	30 792	30 793	46 748	46 743	64 319	64 320	92 551	92 552	
Couple sans enfant	46 188	46 187	70 122	70 123	96 478	96 479	138 827	138 828	
Famille monoparentale*	40 030	40 031	60 772	60 773	83 614	83 615	120 316	120 317	
Couple avec enfant**	64 663	64 664	98 171	98 172	135 069	135 070	194 357	194 358	

Notes : * Les bornes de revenu total sont calculées pour une famille composée d'un adulte et d'un enfant de moins de 14 ans.

**Les bornes de revenu total sont calculées pour une famille composée de deux adultes et de deux enfants de moins de 14 ans. Pour calculer le revenu familial total pour d'autres types de familles, il suffit de multiplier les bornes de la catégorie « Personne seule » par le facteur d'équivalence obtenu pour la composition familiale d'intérêt ; l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE attribue un poids de 1 au premier adulte de la famille, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans et plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

Source : BD/MSPS version 34.0

Les 4,55 millions de familles de recensement qui composent la population québécoise en 2026 sont représentés par 61 608 observations, lesquelles sont particulièrement nombreuses dans le cas du cinquième quintile afin que l'échantillon soit fidèle à la diversité des sources de revenus et des situations familiales. Les quatre premiers quintiles comptent chacun plus de 3 000 observations, un nombre suffisant pour tracer un portrait représentatif des différents types de familles de recensement, qui sont divisées en 7 catégories dans la BD/MSPS. Comme l'illustre le tableau 4, les personnes seules (âgées et de moins de 65 ans) représentent 48 % des types de familles du Québec et près de 80 % des familles du premier quintile. Les couples sans enfant de moins de 65 ans forment 10 % des familles, mais sont proportionnellement plus nombreux dans les deux derniers quintiles de revenu.

Quant aux couples dont au moins un des membres est âgé de 65 ans ou plus, ils représentent 16 % de la population des familles québécoises, mais sont surtout concentrés dans le second quintile et le troisième. Les couples avec des enfants mineurs représentent une proportion similaire des familles (15 %), mais sont plutôt concentrés dans les deux derniers quintiles. Finalement, les familles monoparentales avec des enfants mineurs comptent pour seulement 4 % de l'ensemble des familles de recensement canadiennes selon les données de la BD/MSPS et sont légèrement surreprésentées dans les trois quintiles de revenu intermédiaires.

Tableau 4. **Proportion des types de familles dans les quintiles de revenu familial ajusté, Québec, 2026**

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Autres familles*
Q1	44 %	35 %	4 %	6 %	4 %	5 %	2 %
Q2	22 %	29 %	5 %	24 %	5 %	10 %	5 %
Q3	30 %	15 %	7 %	20 %	6 %	17 %	5 %
Q4	23 %	10 %	14 %	14 %	5 %	23 %	10 %
Q5	24 %	5 %	22 %	14 %	2 %	22 %	12 %
Total	29 %	19 %	10 %	16 %	4 %	15 %	7 %

Notes : * La catégorie « Autres familles » inclut les familles monoparentales et les couples vivant avec leurs enfants de 18 ans ou plus. Par ailleurs, dans le classement des familles, la présence d'enfants mineurs a préséance sur les autres caractéristiques. Ainsi, une famille composée d'un couple, d'un enfant majeur et d'un enfant mineur serait classée dans la catégorie « Couples avec enfants ».

Source : BD/MSPS version 34.0

2.3. MESURES DE L'ÉCART DU FARDEAU FISCAL ET DE SA DISTRIBUTION

Dans un premier temps, l'écart total du fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces est calculé pour l'année 2026, pour chaque catégorie de prélèvements et de prestations. Ensuite, l'écart du fardeau fiscal net avec les 9 provinces hors Québec est mesuré en proportion des recettes fiscales nettes générées avec la structure fiscale en vigueur au Québec pour l'année 2026 ainsi que pour l'année 2016.

En second lieu, afin d'analyser la distribution de l'écart du fardeau fiscal en fonction du revenu des familles pour l'année 2026, la répartition de l'écart total net associée aux différents types de familles est présentée par quintile de revenu. Puis, l'écart du fardeau fiscal net en proportion du fardeau net sous le régime hors Québec est calculé pour chaque famille de l'échantillon, et la distribution de l'écart net médian est illustrée pour six types de famille. La médiane de l'écart du fardeau fiscal montre la valeur séparant les familles en deux parties égales. Ainsi, dans un quintile de revenu donné, 50 % des familles font face à une variation du fardeau fiscal inférieure à l'écart médian, alors que la variation est plus importante pour l'autre moitié. Finalement, la proportion des familles ayant un fardeau plus lourd ou plus léger avec la structure québécoise est estimée avec trois définitions du fardeau fiscal. La première comptabilise uniquement les impôts sur le revenu des particuliers, la deuxième soustrait des impôts sur le revenu les crédits d'impôt remboursables et les allocations familiales, et la dernière correspond au fardeau fiscal net, incluant les taxes à la consommation et les cotisations sociales.

3. ÉCART TOTAL DU FARDEAU FISCAL

Cette section montre l'écart total du fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces canadiennes en 2026. L'écart du fardeau est ensuite analysé en proportion des recettes fiscales nettes générées par la structure d'impôts et de transferts en vigueur au Québec, pour les années 2026 et 2016.

3.1. ÉCART TOTAL DU FARDEAU FISCAL EN 2026

Les paramètres québécois des impôts sur le revenu des particuliers, des taxes à la consommation et des cotisations sociales engendrent en 2026 un fardeau plus lourd que ceux de huit provinces canadiennes du Canada. On relève seulement un écart négatif, indiquant un fardeau plus lourd avec les paramètres hors Québec, soit dans le cas de l'impôt sur le revenu de la Nouvelle-Écosse (–3,1 G\$), alors que les taxes à la consommation de l'Île-du-Prince-Édouard génèrent un fardeau équivalent à celui du Québec (–56 M\$). Le régime hors Québec de cotisations sociales étant le même partout, celles-ci sont supérieures de 1,4 G\$ avec la structure québécoise en raison de cotisations plus élevées à la RRQ et des cotisations au RQAP, lesquelles ne sont que partiellement compensées par des cotisations moindres à l'assurance-emploi.

Tableau 5. Écart du fardeau fiscal entre la structure d'impôts et prestations du Québec et celles des autres provinces appliquées aux contribuables québécois, 2026, en millions de dollars

	PRÉLÈVEMENTS			Écart total brut	TRANSFERTS		Écart total net
	Impôts sur le revenu, net de l'abattement	Taxes à la consommation	Cotisations sociales		Crédits rembours.	Allocations familiales	
Alb.	17 532	20 764	1 370	39 666	–7 058	–3 325	29 283
C.-B.	16 990	11 290	1 370	29 651	–6 409	–2 824	20 418
Sask.	13 136	7 450	1 370	21 956	–5 563	–3 763	12 630
Man.	4 286	10 246	1 370	15 902	–1 924	–3 744	10 235
Ont.	11 888	3 117	1 370	16 375	–3 852	–3 187	9 336
N.-B.	5 952	2 260	1 370	9 582	–6 251	–3 718	–387
T.-N.-L.	2 362	1 787	1 370	5 519	–5 982	–3 486	–3 949
N.-É.	–3 086	5 521	1 370	3 805	–6 332	–3 514	–6 041
Î.-P.-É.	1 735	–56	1 370	3 049	–6 686	–3 596	–7 233

Note : Dans le cas des prélèvements, une composante positive indique un fardeau fiscal plus lourd en appliquant la structure d'impôts et de transferts du Québec que celle de l'autre province. Inversement, si une composante est négative, cela implique que le fardeau généré par la structure d'impôts et de transferts de l'autre province serait plus lourd si elle était appliquée au Québec. Pour les prestations, une composante négative signifie que les prestations du gouvernement du Québec aux individus et aux familles sont plus généreuses.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

L'écart total brut du fardeau fiscal varie ainsi de 3,0 G\$ avec la structure de l'Île-du-Prince-Édouard jusqu'à 39,7 G\$ en appliquant aux contribuables québécois la structure de l'Alberta, qui n'impose pas de taxe générale sur les ventes au détail¹⁷. À 29,7 G\$, l'écart total brut avec la Colombie-Britannique est également significatif ;

¹⁷ Dans le cas de l'Ontario et du Manitoba, les allègements temporaires de la taxe provinciale sur les carburants sont devenus permanents en 2025, alors qu'ils ont été prolongés jusqu'en mars 2026 à Terre-Neuve-et-Labrador. La province atlantique a par ailleurs éliminé sa taxe de vente sur l'assurance habitation et sa taxe sur les boissons sucrées. L'Ontario a diminué sa taxe de base sur les spiritueux et la bière de microbrasseurs. De plus, depuis le 1^{er} avril 2025, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a abaissé le taux de la taxe de vente

notamment en raison d'un écart à l'impôt sur le revenu presque aussi important qu'avec l'Alberta (respectivement 17,0 G\$ et 17,5 G\$). Comparativement à l'Ontario, le fardeau fiscal brut des Québécois dépasse de 16,4 G\$ celui qui leur incomberait si la structure ontarienne de prélèvements était appliquée au Québec.

Les prélèvements plus lourds au Québec que dans les autres provinces canadiennes sont cependant partiellement ou entièrement compensés par des crédits d'impôt remboursables et des allocations familiales plus généreuses. En appliquant les paramètres hors Québec, ces transferts aux individus et aux familles diminueraient d'un peu moins de 5,7 G\$ (en appliquant au Québec la structure du Manitoba, soient respectivement 1,9 G\$ et 3,7 G\$) à 10,4 G\$ (Alberta).

L'écart net du fardeau fiscal demeure très significatif dans le cas des structures de l'Alberta (29,3 G\$) et de la Colombie-Britannique (20,4 G\$). Quoique plus faible, l'écart avec les structures de la Saskatchewan et du Manitoba est également considérable, atteignant respectivement 12,6 G\$, et 10,2 G\$. Appliquée à la population québécoise, la structure de l'Ontario génère une économie de fardeau fiscal de 9,3 G\$ au Québec. Avec la structure des quatre provinces de l'Atlantique, le fardeau fiscal des Québécois devient similaire dans le cas du Nouveau-Brunswick, mais plus lourd par rapport aux trois autres provinces, l'écart net à l'avantage du Québec variant de 3,9 G\$ (Terre-Neuve-et-Labrador) à 7,2 G\$ (Île-du-Prince-Édouard).

3.2. ÉVOLUTION DE L'ÉCART TOTAL DU FARDEAU FISCAL

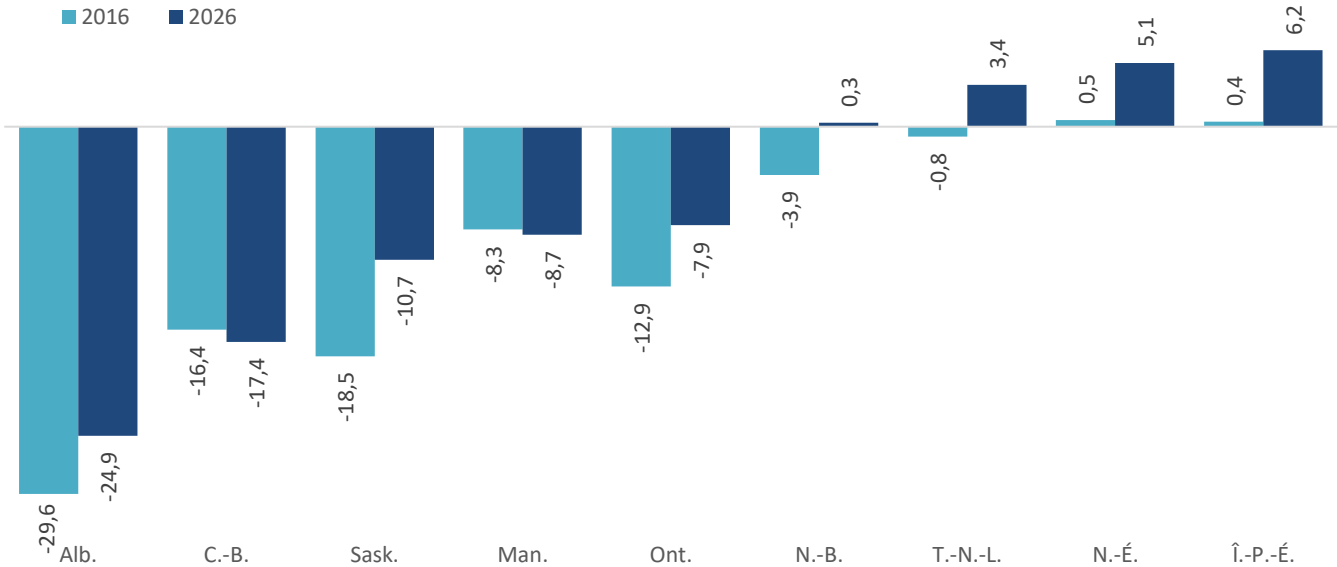
La mesure de l'écart du fardeau fiscal des contribuables québécois offre une quantification du poids additionnel découlant de la structure d'impôts et de transferts du Québec. Selon cette définition du fardeau fiscal, les contribuables québécois supportent un fardeau plus lourd que s'ils étaient imposés selon les paramètres de prélèvements et de transferts des provinces situées à l'ouest du Québec, mais moins important que le fardeau fiscal généré par les structures des provinces de l'Atlantique. En proportion des recettes fiscales nettes générées par la structure fiscale en vigueur au Québec, l'application de la structure d'impôts et de transferts de l'Alberta aux contribuables québécois aurait pour effet de réduire de 24,9 % le fardeau fiscal net des Québécois en 2026. À l'autre bout du spectre, la structure de l'Île-du-Prince-Édouard génère un fardeau total plus lourd de 6,2 % que celui de la structure existante au Québec. Enfin, avec la structure d'impôts et de transferts de l'Ontario, le fardeau fiscal estimé pour 2026 est 7,9 % plus faible.

Mesurer l'écart du fardeau fiscal en pourcentage des recettes nettes générées par la structure fiscale en vigueur au Québec permet aussi d'analyser son évolution dans le temps. Entre 2016 et 2026, l'écart du fardeau fiscal a diminué avec trois provinces : l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario (figure 1). Dans le cas des provinces de l'Atlantique, les structures de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse étaient associées à un fardeau supérieur à la structure québécoise en 2016, et l'écart du fardeau fiscal s'est élargi avec le temps. Avec le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador, l'écart est passé d'un signe négatif en 2016, indiquant un fardeau fiscal plus lourd au Québec, à un signe positif 10 ans plus tard. L'écart avec la Colombie-Britannique est davantage négatif qu'en 2016, avec une variation de 1,0 point de pourcentage notamment en raison de l'abolition des primes du régime de soins médicaux (*Medical Service Plan*)¹⁸. C'est également le cas de l'écart avec le Manitoba, qui a légèrement augmenté de 0,4 point de pourcentage.

harmonisée (TVH) de 1 point de pourcentage. Tommy GAGNÉ-DUBÉ et Ariane GABOURY, « Annonces fiscales 2025 – du Québec, du fédéral et des provinces », (2026), Regard CFFP no 2026-01, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, p. 8-9.

¹⁸ Ces primes ont été remplacées par une taxe sur la masse salariale payée par les employeurs, catégorie de taxe qui n'est pas modélisée dans le cadre de cette analyse. Cependant, il est possible que leur fardeau se répercute au moins partiellement sur les travailleurs. Dans le contexte canadien, à partir de données fiscales jumelant les déclarations de revenu des entreprises et des particuliers, les chercheurs Deslauriers, Dostie, Gagné et Paré estimaient en 2017 qu'une hausse d'un point de pourcentage des taxes sur la masse salariale réduit

Figure 1. **Variation du fardeau fiscal des ménages québécois en appliquant la structure d'imposition et de transferts des autres provinces, 2016 et 2026, en pourcentage des recettes fiscales nettes générées au Québec par les structures fédérale et provinciale d'impôts et de prestations**



Note : Un résultat négatif indique que l'application de la structure d'impôts et de transferts d'une autre province générerait un fardeau total moins lourd que la structure du Québec. Inversement, un résultat positif signifie qu'appliquée au Québec, la structure d'impôts et de transferts d'une autre province donnerait lieu à un fardeau total net plus important.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Ainsi, l'application de la structure de sept provinces hors Québec donne lieu à une diminution moins importante des recettes fiscales nettes en 2026 qu'en 2016, voire à des recettes nettes supérieures. Une analyse plus fine de l'évolution des différents éléments du fardeau fiscal permet de constater que dans la plupart des provinces, le gain de compétitivité de la structure du Québec est attribuable à la diminution du poids de l'écart associé aux impôts sur le revenu des particuliers et à la hausse de la générosité relative des transferts aux individus et aux familles (tableau 6). En effet, la variation du poids de l'écart aux impôts sur le revenu est positive dans toutes les provinces sauf une, indiquant qu'en proportion des recettes fiscales nettes prélevées au Québec, l'écart aux impôts sur le revenu a généralement diminué. Quant à la variation de l'écart aux transferts, elle est positive dans toutes les provinces. Or, il s'agit d'éléments progressifs de la fiscalité québécoise, puisque le taux d'imposition marginal augmente avec le revenu imposable et que les prestations sont souvent établies en fonction du revenu familial. Aussi, en plus de l'écart total du fardeau fiscal, il est intéressant d'évaluer comment l'écart du fardeau fiscal est distribué selon le revenu des contribuables.

la croissance des salaires de 0,47 point de pourcentage. Voir Jonathan DESLAURIERS, Benoît DOSTIE, Robert GAGNÉ et Jonathan PARÉ, *Réforme de la taxe sur la masse salariale : Preuves empiriques*, Centre sur la productivité et la prospérité (CPP) – Fondation Walter J. Somers, HEC Montréal, septembre 2017.

Tableau 6. **Variation du poids des composantes de l'écart du fardeau fiscal net, 2016 à 2026**, en pourcentage des recettes fiscales nettes générées au Québec par les structures fédérale et provinciale d'impôts et de prestations

	Impôts sur le revenu, net de l'abattement	Taxes à la consommation	Cotisations sociales	Transferts (crédits et allocations)	Écart total net
Sask.	1,4 %	4,9 %	0,3 %	1,3 %	7,8 %
Î.-P.-É.	2,0 %	2,0 %	0,3 %	1,5 %	5,8 %
Ont.	2,4 %	0,6 %	0,3 %	1,7 %	5,0 %
Alb.	1,1 %	0,8 %	0,3 %	2,5 %	4,7 %
N.-É.	4,8 %	-2,2 %	0,3 %	1,7 %	4,6 %
N.-B.	0,9 %	0,7 %	0,3 %	2,3 %	4,2 %
T.-N.-L.	4,8 %	-2,9 %	0,3 %	2,0 %	4,2 %
Man.	-0,2 %	-1,7 %	0,3 %	1,2 %	-0,4 %
C.-B.	3,0 %	0,6 %	-5,2 %	0,6 %	-1,0 %

Note : Un résultat positif indique qu'un prélèvement est devenu relativement moins lourd au Québec ou, dans le cas des transferts, qu'ils sont devenus plus généreux dans la belle province. Inversement, un résultat négatif signifie que la composante contribue plus qu'en 2016 à l'écart au désavantage du Québec. Pour chaque province, les deux catégories avec les résultats les plus positifs sont surlignées en bleu.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

4. DISTRIBUTION DE L'ÉCART DU FARDEAU FISCAL

Cette section analyse la distribution de l'écart du fardeau fiscal avec l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, les trois provinces les plus peuplées hors Québec, ainsi qu'avec la Nouvelle-Écosse, la plus grande des provinces de l'Atlantique et dont la structure de prélèvements et de crédits d'impôt génère un fardeau plus lourd que celle du Québec¹⁹. Pour chacune des quatre provinces, la distribution est analysée en deux temps.

D'abord, deux tableaux décrivent la distribution de l'écart du fardeau fiscal net. Le premier montre la répartition, par quintile de revenu total ajusté, de l'écart total net du fardeau fiscal associé aux sept types de familles de recensement : les personnes seules, les personnes seules de 65 ans et plus, les couples sans enfant, les couples de 65 ans et plus, les familles monoparentales, les couples avec enfants et les autres familles, composées de parents et d'enfants majeurs. Le second tableau présente la distribution de l'écart médian du fardeau fiscal net en proportion du fardeau fiscal net sous le régime hors Québec. Pour six types de famille de recensement, l'écart médian est estimé par quintile de revenu ajusté et pour l'ensemble des quintiles. Dans un quintile de revenu donné, 50 % des familles font face à une variation du fardeau fiscal inférieure à l'écart médian, alors que la variation est plus importante pour l'autre moitié.

La deuxième partie des résultats permet d'évaluer quelle proportion des contribuables québécois aurait un fardeau fiscal plus lourd ou plus léger avec la structure d'impôts et de prestations d'une autre province. Pour ce faire, trois définitions du fardeau fiscal sont utilisées : le fardeau des impôts sur le revenu des particuliers, le fardeau fiscal net hors taxes à la consommation et cotisations sociales et le fardeau fiscal net.

Les résultats des cinq autres provinces sont présentés à l'annexe 2.

4.1. DISTRIBUTION DE L'ÉCART DU FARDEAU FISCAL AVEC L'ONTARIO

Appliquée à la population du Québec, la structure de prélèvements et de prestations de l'Ontario génère un fardeau fiscal inférieur de 9,3 G\$. Cet écart provient surtout des impôts sur le revenu des particuliers. Même en considérant l'abattement spécial du Québec de l'impôt fédéral, l'écart aux impôts sur le revenu s'élève à 11,9 G\$ en 2026 et reflète le fait que les taux d'imposition de l'Ontario sont inférieurs à ceux du barème québécois²⁰. Les taxes à la consommation plus faibles en Ontario²¹ et les cotisations sociales inférieures, comme dans le reste du Canada, contribuent également à l'écart net du fardeau fiscal, mais ces deux catégories de prélèvements sont plus que compensées par des crédits d'impôt remboursables et des allocations familiales supérieurs au Québec. Les prestations versées aux individus et aux familles par le gouvernement ontarien figurent cependant parmi les plus généreuses au pays.

¹⁹ En 2026, seule la structure de l'Île-du-Prince-Édouard générerait un fardeau fiscal plus lourd que celle de la Nouvelle-Écosse lorsqu'on l'appliquait au Québec. De 2021 à 2024, l'écart du fardeau fiscal avec la Nouvelle-Écosse était le plus négatif des 9 provinces hors Québec. Pour plus de détails, voir Tommy GAGNÉ-DUBÉ et Suzie ST-CERNY, dir., *Bilan de la fiscalité au Québec – Édition 2026*, Cahier de recherche 2026-01, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 2026.

²⁰ Par exemple, à 11,16 % à partir de 107 785 \$, le taux d'imposition maximal du barème de l'Ontario est inférieur au premier taux du barème du Québec, qui atteint 14 % en 2026 pour la tranche de revenu imposable inférieure à 54 345 \$.

²¹ Notamment, le taux de la taxe de vente harmonisée s'élève à 13 % en Ontario, alors que le taux combiné de la TPS et de la TVQ est de 14 975 % au Québec. De plus, les taxes de base sur les spiritueux et les bières de microbrasseurs ont été abaissées en 2025 par le gouvernement de l'Ontario, et la réduction des taxes provinciales sur l'essence et les carburants est devenue permanente. Tommy GAGNÉ-DUBÉ et Ariane GABOURY, op. cit. note 17.

4.1.1. DISTRIBUTION DE L'ÉCART DU FARDEAU FISCAL NET

Comme l'impôt sur le revenu est progressif et que les crédits remboursables et les allocations familiales sont plus importants pour les personnes et les familles à faible revenu, il n'est pas étonnant de constater que l'écart du fardeau fiscal net est entièrement supporté par les familles des trois quintiles de revenu supérieurs. Les familles de recensement se situant dans les deux premiers quintiles ont ainsi un écart négatif de 1,7 G\$, indiquant que leur fardeau fiscal net est inférieur au Québec (tableau 7).

Tableau 7. **Distribution de l'écart du fardeau fiscal net entre les structures d'impôts et prestations du Québec et de l'Ontario par quintile de revenu ajusté et par type de famille, 2026**, en millions de dollars

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Autres familles	Toutes les familles
Q1	-172	-268	-41	-80	-92	-152	-15	-820
Q2	95	-271	-7	-353	-75	-249	-46	-907
Q3	279	78	132	222	-14	-24	72	745
Q4	610	192	516	555	76	698	377	3 025
Q5	1 216	322	1 696	1 217	91	1 676	1 075	7 293
Total	2 028	54	2 296	1 561	-14	1 949	1 462	9 336

Note : Pour chaque type de famille de recensement, les écarts négatifs du fardeau fiscal net, indiquant un fardeau plus faible au Québec, sont surlignés en bleu.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Le premier quintile de revenu total est composé à 79 % de personnes seules de tous âges et leur écart du fardeau fiscal net atteint -440 M\$, un peu plus de la moitié de l'écart total net pour l'ensemble des familles du quintile. Dans le deuxième quintile de revenu ajusté, les personnes âgées (couples et personnes seules) sont avantagées par la structure québécoise, alors que les personnes seules de moins de 65 ans feraient face à un fardeau fiscal moins lourd en Ontario. Les familles avec enfants (monoparentales et couples) reçoivent 36 % de l'écart net négatif (324 M\$) alors qu'elles représentent seulement 15 % des familles du deuxième quintile. Ces deux catégories de familles conservent un écart légèrement négatif dans le troisième quintile, alors que le fardeau fiscal net de toutes les autres est supérieur au Québec.

Alors que le tableau 7 présente l'écart du fardeau fiscal net pour l'ensemble des familles d'une catégorie et d'un quintile de revenu donné, l'écart médian (tableau 8) reflète des valeurs qui ont été calculées pour toutes les observations de l'échantillon. Pour chaque type de famille d'un quintile de revenu, l'écart médian indique que la moitié des familles de recensement font face à une variation moindre de leur fardeau fiscal net en proportion du fardeau en Ontario. L'écart médian augmente avec les quintiles de revenu, passant de -26 % pour les familles du premier quintile à 14 % pour celles du cinquième. Ce sont les personnes de 65 ans et plus des deux premiers quintiles, seules ou en couple, qui ont les écarts médians les plus négatifs. Dans les deux derniers quintiles, ces deux catégories de familles ont toutefois les écarts médians les plus élevés. Dans le cas des personnes âgées vivant seules, la majorité se trouve dans les deux premiers quintiles de revenu ajusté²², ce qui explique que leur écart médian global est de -18 %. Dans l'ensemble de la distribution des revenus, les familles avec enfants ont des écarts médians parmi les plus faibles, avec un écart médian négatif dans le cas des familles monoparentales (-7 %) et un écart de seulement 6 % pour les couples avec enfants.

²² Le tableau 4 montre que 68 % des personnes âgées vivant seules ((35 %*20 % + 29 %*20 %)/19 %) sont dans les deux premiers quintiles de revenu ajusté.

Tableau 8. **Écart du fardeau fiscal net entre le système d'impôts et de transferts du Québec et celui de l'Ontario, contribuables du Québec, 2026, médiane, en pourcentage du fardeau fiscal net obtenu avec le système ontarien**

	Personnes seules	Personnes seules, 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Toutes les familles
Q1	-10 %	-69 %	-39 %	-49 %	-21 %	-18 %	-26 %
Q2	9 %	-44 %	0 %	-36 %	-13 %	-34 %	-18 %
Q3	8 %	8 %	10 %	11 %	-8 %	-1 %	7 %
Q4	14 %	18 %	13 %	19 %	8 %	8 %	13 %
Q5	15 %	18 %	14 %	17 %	11 %	10 %	14 %
Total	11 %	-18 %	13 %	11 %	-7 %	6 %	8 %

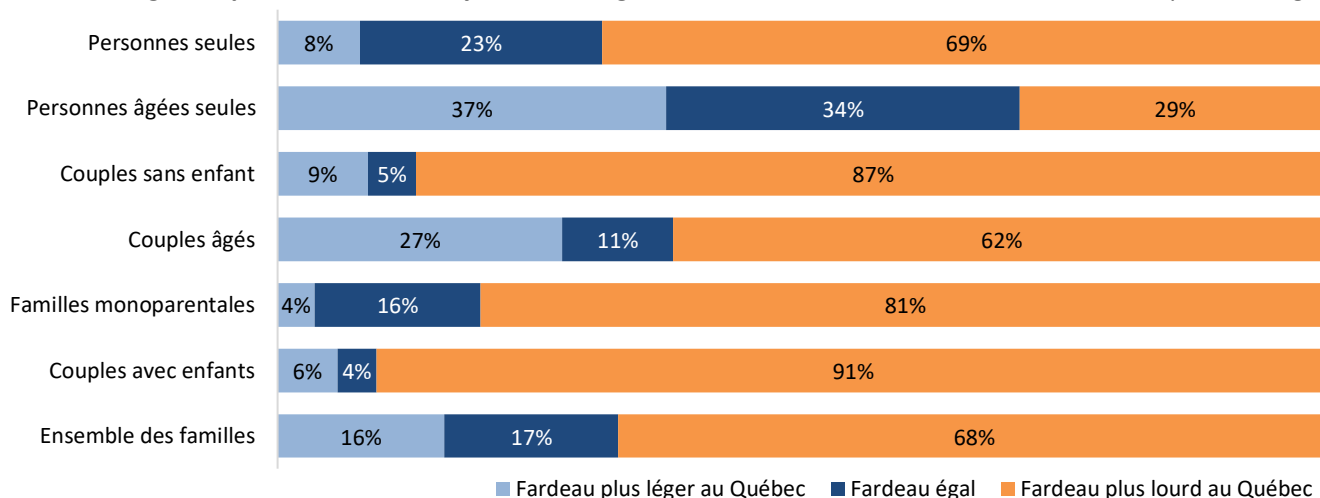
Note : Pour chaque type de famille de recensement, les écarts médians négatifs du fardeau fiscal net sont surlignés en bleu, indiquant un fardeau plus faible au Québec pour au moins la moitié des familles de cette catégorie.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

4.1.2. FARDEAU DES IMPÔTS SUR LE REVENU, FARDEAU HORS TAXES À LA CONSOMMATION ET COTISATIONS ET FARDEAU FISCAL NET

Pour la majorité des familles du Québec, les impôts sur le revenu des particuliers sont plus lourds au Québec qu'en Ontario. Ainsi, tous types de familles confondus, 68 % ont un fardeau fiscal plus important au Québec (figure 2). Les personnes seules âgées de 65 ans et plus constituent la seule exception, avec seulement 29 % payant davantage d'impôts sur leurs revenus, 34 % ayant un fardeau identique (probablement nul) et 37 % ayant une facture d'impôt moins élevée au Québec. Les couples dont au moins l'un des conjoints est âgé de 65 ans et plus sont proportionnellement plus nombreux que les autres types de familles à payer moins d'impôt au Québec (27 %), mais ceux qui supportent un fardeau plus lourd demeurent majoritaires (62 %).

Figure 2. **Proportion des familles pour lesquelles le fardeau des impôts sur le revenu des particuliers est plus léger ou plus lourd avec le système en vigueur au Québec versus en Ontario, 2026, en pourcentage**

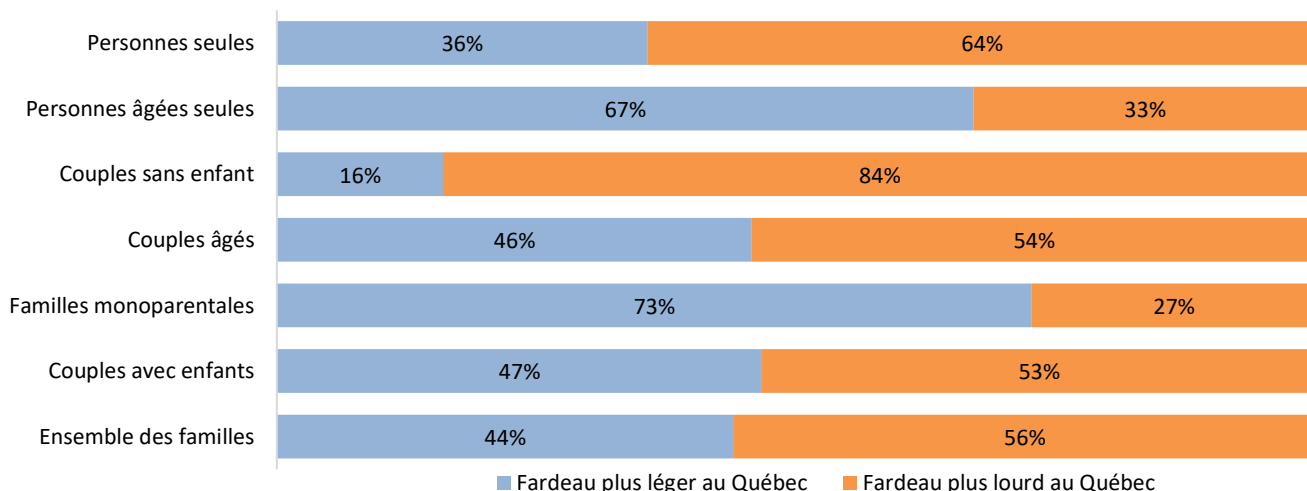


Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Le portrait change lorsqu'on soustrait les crédits d'impôt remboursables et les allocations familiales des impôts sur le revenu à payer (figure 3). Dans ce cas, la majorité des familles monoparentales (73 %) et des personnes âgées vivant seules (67 %) ont un fardeau fiscal plus léger au Québec qu'avec le système ontarien. Le fardeau est également plus léger pour près de la moitié des couples incluant un conjoint âgé (46 %) et de ceux qui ont des

enfants (47 %). Dans le cas des familles composées d'adultes de moins de 65 ans, leur fardeau fiscal hors taxes à la consommation et cotisations est plus souvent supérieur au Québec, surtout dans le cas des couples (84 %).

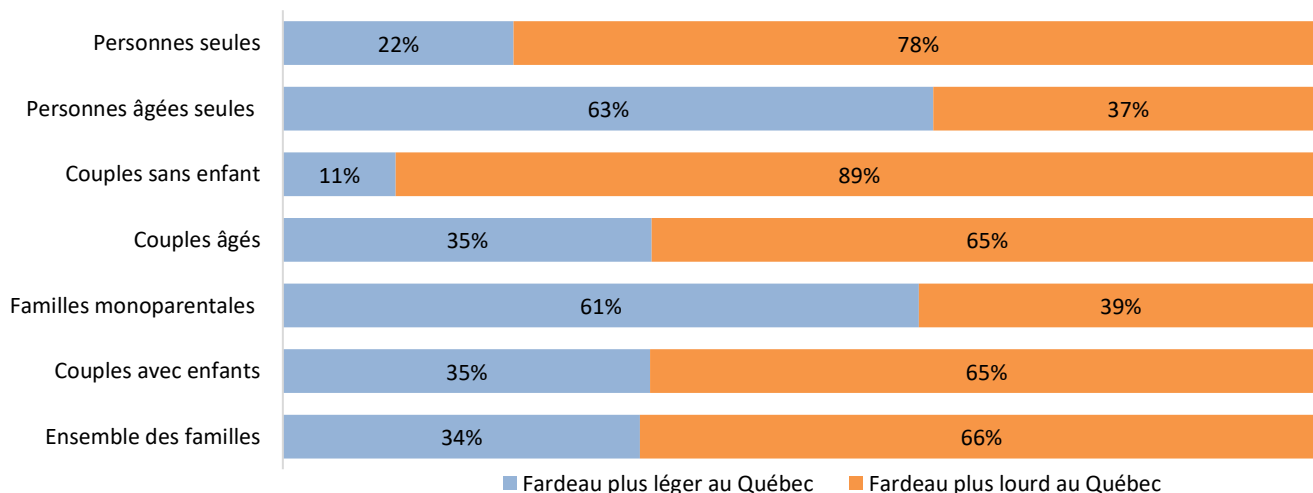
Figure 3. **Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net hors taxes à la consommation et cotisations sociales est inférieur ou supérieur avec le système d'impôts et de transferts du Québec versus en Ontario, 2026, en pourcentage**



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

L'inclusion des taxes à la consommation et des cotisations sociales a un impact relativement limité sur la proportion de personnes seules de 65 ans et plus ayant un fardeau fiscal plus faible au Québec, qui diminue de 4 points de pourcentage pour atteindre 63 %, parce que la majorité des personnes de cette catégorie ne paient pas de cotisations sociales sur leurs revenus de retraite. Le fardeau fiscal demeure plus léger au Québec pour une majorité de familles monoparentales (61 %). Dans les autres catégories, la plupart des familles ont un fardeau fiscal net plus lourd au Québec qu'en Ontario, surtout dans le cas des personnes de moins de 65 ans sans enfants (78 % des personnes seules et 89 % des couples sans enfant à la maison).

Figure 4. **Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net est inférieur ou supérieur avec le système d'impôts et de transferts du Québec versus en Ontario, 2026, en pourcentage**



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

4.2. DISTRIBUTION DE L'ÉCART DU FARDEAU AVEC L'ALBERTA

L'écart total entre le fardeau fiscal net généré par la structure du Québec et celui obtenu avec la structure de l'Alberta dépasse largement les écarts estimés pour les autres provinces. L'écart aux impôts sur le revenu compte pour une bonne part de l'explication (17,5 G\$), les taux d'imposition du barème albertain étant largement inférieurs au taux du barème d'imposition du Québec²³. Les taxes à la consommation créent un écart encore plus important (20,8 G\$) puisque l'Alberta n'impose pas de taxes sur les ventes au détail. En considérant l'écart des cotisations sociales ainsi que les crédits remboursables et allocations familiales supérieurs au Québec (-10,4 G), l'écart total net est estimé à 29,3 G\$.

4.2.1. DISTRIBUTION DE L'ÉCART DU FARDEAU FISCAL NET

Seuls certains types de familles ont un écart du fardeau fiscal net négatif, soit les personnes âgées vivant seules et les familles avec enfants des deux premiers quintiles de revenu ajusté, ainsi que les couples incluant au moins un conjoint aîné du premier quintile. L'écart net de l'ensemble des familles du premier quintile atteint -349 M\$, et les familles des trois quintiles supérieurs supportent la majeure partie de l'écart total net (tableau 9). Les couples âgés de moins de 65 ans, avec ou sans enfants, supportent une part de l'écart net supérieure à leur poids dans la population des adultes québécois, alors que dans le cas des personnes âgées seules, la part de l'écart net est largement inférieure à leur poids ; ils représentent 13 % des adultes et supportent 4 % de l'écart du fardeau fiscal net.

Tableau 9. **Distribution de l'écart du fardeau fiscal net entre les structures d'impôts et prestations du Québec et de l'Alberta par quintile de revenu ajusté et par type de famille, 2026**, en millions de dollars

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Autres familles	Toutes les familles
Q1	96	-240	24	-34	-66	-135	6	-349
Q2	347	-52	153	148	-9	-62	74	598
Q3	949	324	465	1 062	185	790	276	4 051
Q4	1 281	519	1 204	1 286	376	2 269	975	7 910
Q5	2 545	716	3 772	2 719	274	4 471	2 576	17 074
Total	5 218	1 267	5 618	5 180	760	7 333	3 908	29 283

Note : Pour chaque type de famille de recensement, les écarts négatifs du fardeau fiscal net, indiquant un fardeau plus faible au Québec, sont surlignés en bleu.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Étant donné ce qui précède, il n'est pas étonnant de constater que les personnes âgées habitant seules ont globalement l'écart médian le plus faible, à 4 %, et que celles qui se situent dans les deux premiers quintiles ont des écarts médians fortement négatifs (tableau 10). Dans le cas des autres catégories de familles, seul l'écart médian des familles avec enfants et des couples âgés du premier quintile est négatif, se situant entre -16 % et -39 %. Dans le cas des familles avec enfants du second quintile, leur écart médian demeure faible, à 1 % pour les familles monoparentales et 2 % pour les couples. On observe les écarts médians les plus importants chez les couples âgés et les familles monoparentales des troisième et quatrième quintiles (respectivement 71 % et 57 % pour les couples, 51 % et 47 % pour les familles monoparentales) alors que ceux des couples sans enfants atteignent leur maximum aux deuxième et troisième quintiles (44 % et 45 %).

²³ Les taux d'imposition de l'Alberta se situent entre 8 % et 15 % (à partir de 370 220 \$ de revenu imposable), alors que le revenu du Québec au-delà de 54 345 \$ est imposé à un taux de 19 % ou plus.

Tableau 10. **Écart du fardeau fiscal net entre le système d'impôts et de transferts du Québec et celui de l'Alberta, contribuables du Québec, 2026, médiane**, en pourcentage du fardeau fiscal net obtenu avec le système albertain

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Toutes les familles
Q1	20 %	-114 %	29 %	-39 %	-18 %	-16 %	-26 %
Q2	31 %	-23 %	44 %	18 %	1 %	2 %	19 %
Q3	30 %	37 %	45 %	71 %	51 %	28 %	36 %
Q4	32 %	38 %	35 %	57 %	47 %	31 %	36 %
Q5	31 %	39 %	33 %	42 %	37 %	29 %	32 %
Total	31 %	4 %	35 %	49 %	34 %	28 %	32 %

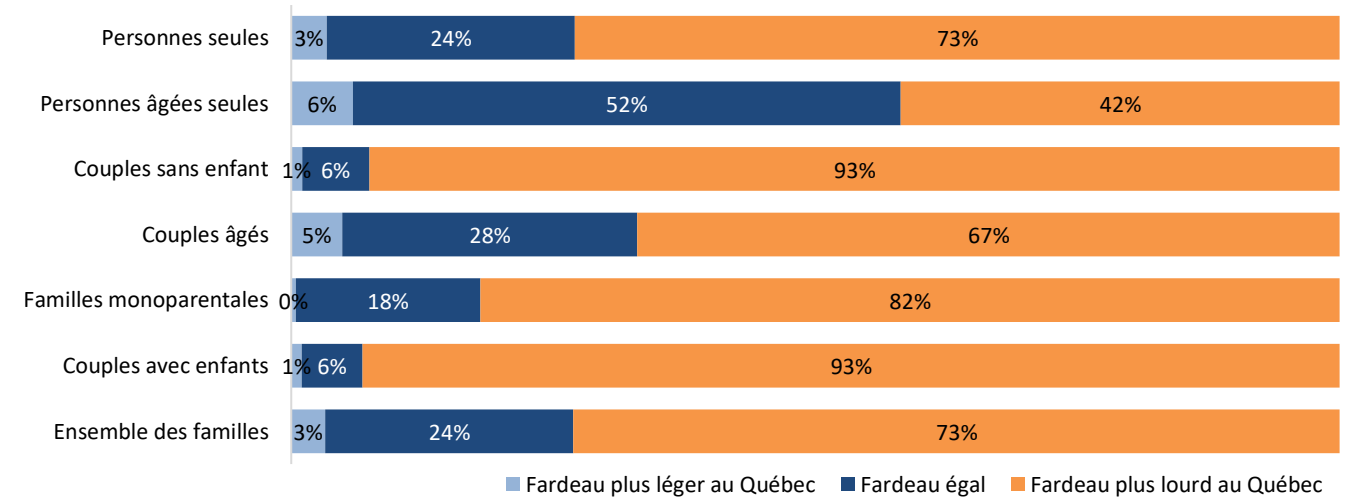
Note : Pour chaque type de famille de recensement, les écarts médians négatifs du fardeau fiscal net sont surlignés en bleu, indiquant un fardeau plus faible au Québec pour au moins la moitié des familles de cette catégorie.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

4.2.2. FARDEAU DES IMPÔTS SUR LE REVENU, FARDEAU HORS TAXES À LA CONSOMMATION ET COTISATIONS SOCIALES ET FARDEAU FISCAL NET

Le large écart du fardeau des impôts sur le revenu laissait présager que la vaste majorité des familles québécoises paient davantage d'impôts directs que s'ils étaient soumis à la structure d'imposition en vigueur en Alberta. Globalement, la majorité des familles québécoises paie plus d'impôts au Québec qu'en Alberta, avec 73 % de l'ensemble des familles ayant un fardeau plus élevé et 24 % ayant un fardeau équivalent (figure 5). Selon les catégories, entre 0 % (familles monoparentales) et 6 % (personnes âgées seules) des familles paient moins d'impôt au Québec. Dans le cas des personnes âgées habitant seules, un peu plus d'une personne sur deux (52 %) aurait un fardeau identique dans les deux provinces, peut-être parce que le régime québécois inclut des montants non remboursables pour personne vivant seule, en raison de l'âge et pour revenus de retraite. Les couples âgés sont également relativement nombreux à avoir une facture d'impôt équivalente au Québec et en Alberta (28 %).

Figure 5. **Proportion des familles pour lesquelles le fardeau des impôts sur le revenu des particuliers est plus léger ou plus lourd avec le système en vigueur au Québec versus en Alberta, 2026**, en pourcentage

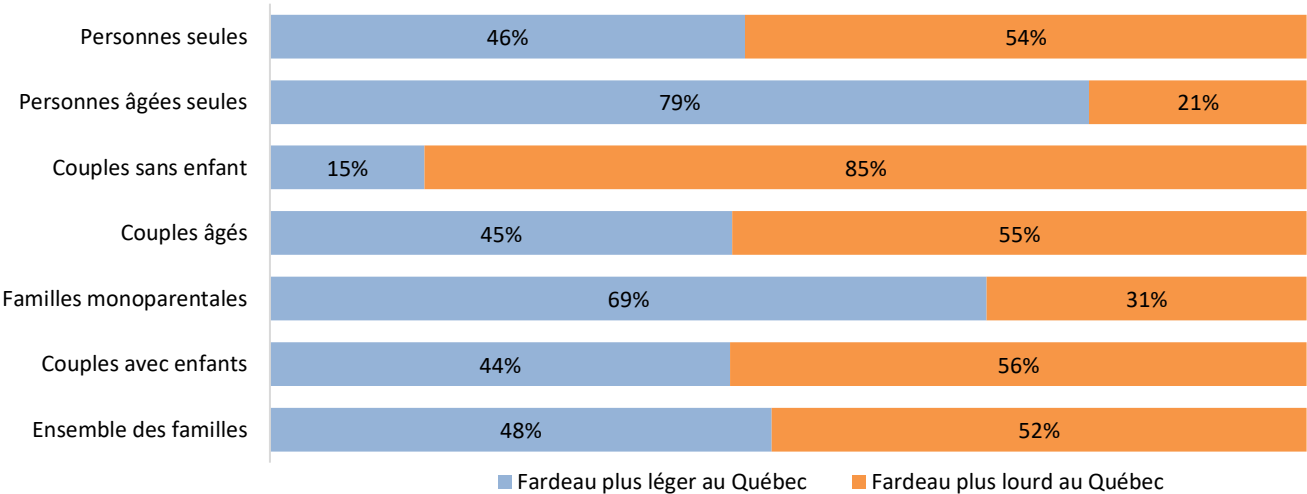


Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

En soustrayant les crédits remboursables et les allocations familiales, qui avantagent le Québec, les familles québécoises deviennent significativement plus nombreuses à avoir un fardeau plus léger au Québec, soit près d'un ménage sur deux (48 % de l'ensemble des familles dans la figure 6). La majorité des personnes âgées seules

(79 %) et des familles monoparentales (69 %) se retrouvent dans cette situation, alors que la proportion tourne autour de 45 % pour les couples âgés, les couples avec enfants et les personnes seules. Les couples sans enfant à la maison bénéficient moins largement des prestations du Québec, et 85 % d’entre eux ont un fardeau net hors taxes à la consommation et cotisations sociales plus lourd avec le système québécois.

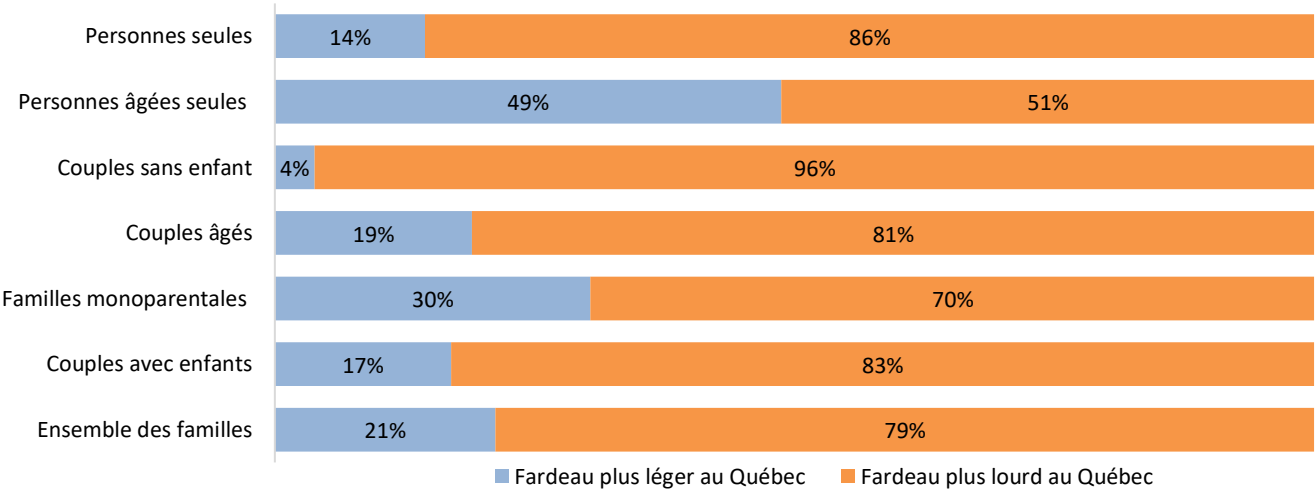
Figure 6. **Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net hors taxes à la consommation et cotisations sociales est inférieur ou supérieur avec le système d’impôts et de transferts du Québec versus en Alberta, 2026, en pourcentage**



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Évidemment, lorsqu’on ajoute l’écart du fardeau des taxes à la consommation, très considérable, ainsi que l’écart des cotisations sociales, seuls 21 % des Québécois ont un fardeau plus léger (figure 7). Dans le cas des personnes âgées seules, le portrait est plus nuancé : 49 % ont un fardeau fiscal net inférieur au Québec. À 30 %, la proportion des familles monoparentales qui ont un fardeau net plus léger au Québec est également non négligeable. À l’opposé, 96 % des couples sans enfants de moins de 65 ans supportent un fardeau fiscal net plus lourd avec le système québécois.

Figure 7. **Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net est inférieur ou supérieur avec le système d’impôts et de transferts du Québec versus en Alberta, 2026, en pourcentage**



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

4.3. DISTRIBUTION DE L'ÉCART DU FARDEAU FISCAL AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Même s'il est plus faible qu'avec l'Alberta, l'écart du fardeau fiscal net entre les structures du Québec et de la Colombie est tout de même important. Surtout attribuable aux impôts sur le revenu (17,0 G\$, soit presque autant qu'avec l'Alberta), il est également le résultat d'un écart de 11,3 G\$ aux taxes à la consommation, le deuxième en importance. Encore une fois, l'écart total net diminue grâce aux crédits remboursables et aux allocations familiales du Québec. Avec un écart à l'avantage du Québec de -2,8 G\$, les prestations aux familles sont toutefois plus généreuses en Colombie-Britannique que dans les huit autres provinces hors Québec.

4.3.1. DISTRIBUTION DE L'ÉCART NET DU FARDEAU FISCAL

Les familles des deux premiers quintiles de revenu ajusté ont des écarts du fardeau fiscal net généralement négatifs, l'écart des personnes âgées seules dépassant assez largement celui des autres types de familles. De plus, dès le deuxième quintile de revenu, l'écart du fardeau fiscal net des personnes seules et des couples sans enfant de moins de 65 ans devient positif. Globalement, la part de l'écart associée aux personnes seules et âgées est largement inférieure à leur poids dans la population des adultes (3 % contre 13 %), alors que les couples sans enfants non âgés représentent 14 % des adultes, mais supportent 21 % de l'écart net. Ce sont toutefois les couples avec enfants qui supportent la plus grande part de l'écart du fardeau fiscal net, 25 % (ou 5,1 G\$), une proportion qui dépasse de 4 points de pourcentage leur poids démographique.

Tableau 11. **Distribution de l'écart net du fardeau fiscal entre les structures d'impôts et prestations du Québec et de la Colombie-Britannique par quintile de revenu ajusté et par type de famille, 2026**, en millions de dollars

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Autres familles	Toutes les familles
Q1	-75	-375	-23	-89	-82	-185	-11	-841
Q2	223	-244	66	-160	-64	-186	-11	-376
Q3	713	202	302	620	96	525	178	2 635
Q4	1 061	433	938	981	243	1 659	727	6 043
Q5	2 038	555	2 924	2 062	190	3 260	1 927	12 956
Total	3 961	570	4 206	3 414	384	5 073	2 809	20 418

Note : Pour chaque type de famille de recensement, les écarts négatifs du fardeau fiscal net, indiquant un fardeau plus faible au Québec, sont surlignés en bleu.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Comme dans le cas de l'écart avec l'Alberta, ce sont les personnes âgées habitant seules qui ont globalement l'écart médian le plus faible, à -20 %, et celles des deux premiers quintiles de revenu ont les écarts médians les plus négatifs (tableau 12). Toutes les autres catégories de familles du premier quintile ont des écarts médians négatifs, indiquant qu'au moins la moitié d'entre elles ont un fardeau net moins important (ou reçoivent davantage de prestations et crédits) au Québec. Dès le second quintile, l'écart médian des personnes sans enfants de moins de 65 ans devient positif et celui des familles monoparentales est le moins négatif, à -7 %. Dans l'ensemble, les familles avec enfants ont un écart médian d'environ 20 %, alors qu'ils se situent entre 24 % et 27 % chez les personnes seules non âgées et les couples sans enfant.

Tableau 12. **Écart net du fardeau fiscal entre le système d'impôts et de transferts du Québec et celui de la Colombie-Britannique, contribuables du Québec, 2026, médiane, en pourcentage du fardeau fiscal net obtenu avec le système britanno-colombien**

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Toutes les familles
Q1	-4 %	-109 %	-21 %	-53 %	-19 %	-19 %	-35 %
Q2	21 %	-45 %	19 %	-24 %	-7 %	-25 %	-5 %
Q3	22 %	21 %	26 %	32 %	23 %	19 %	23 %
Q4	26 %	33 %	27 %	40 %	29 %	22 %	27 %
Q5	26 %	32 %	26 %	32 %	26 %	22 %	26 %
Total	24 %	-20 %	26 %	27 %	19 %	20 %	22 %

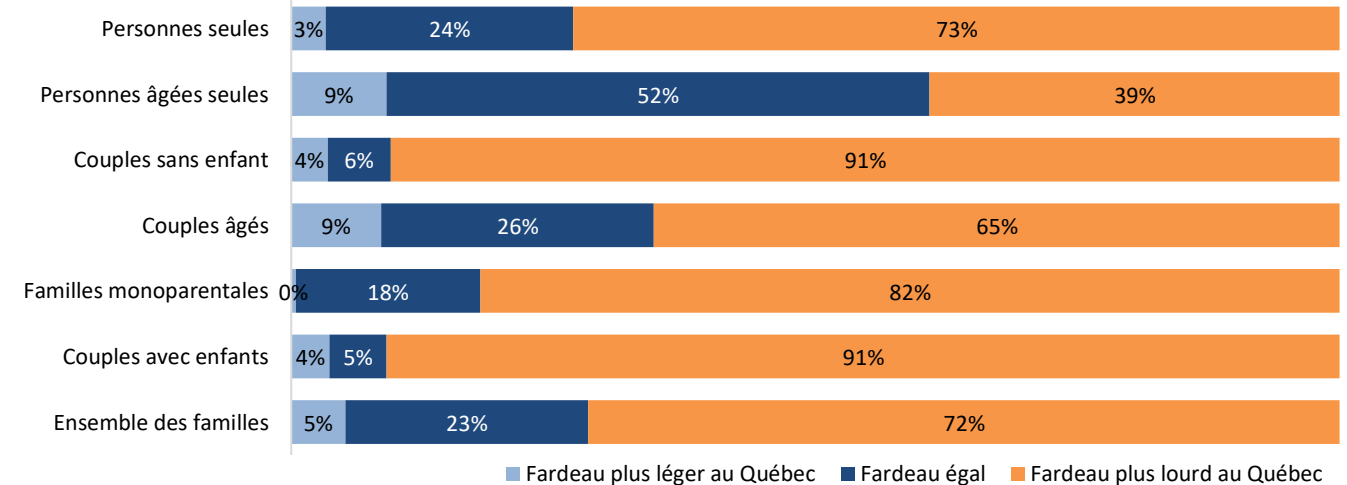
Note : Pour chaque type de famille de recensement, les écarts médians négatifs du fardeau fiscal net sont surlignés en bleu, indiquant un fardeau plus faible au Québec pour au moins la moitié des familles de cette catégorie.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

4.3.2. DISTRIBUTION DE L'ÉCART DU FARDEAU FISCAL AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Lorsqu'on considère seulement le fardeau des impôts sur le revenu, les résultats sont très similaires à ceux de l'Alberta. Ainsi, 72 % de l'ensemble des familles québécoises ont un fardeau plus élevé au Québec qu'en Colombie-Britannique et 23 % ont un fardeau équivalent (figure 8). Selon les catégories, entre 0 % (familles monoparentales) et 9 % (personnes âgées seules et couples âgés) des familles paient moins d'impôt au Québec. Dans le cas des personnes âgées, un peu plus d'une personne vivant seule sur deux (52 %) et d'un couple sur quatre (26 %) a un fardeau équivalent au Québec. Les couples de moins de 65 ans, avec ou sans enfants, sont les plus nombreux à payer davantage d'impôts sur le revenu au Québec (91 %).

Figure 8. **Proportion des familles pour lesquelles le fardeau des impôts sur le revenu des particuliers est plus léger ou plus lourd avec le système en vigueur au Québec versus en Colombie-Britannique, 2026, en pourcentage**

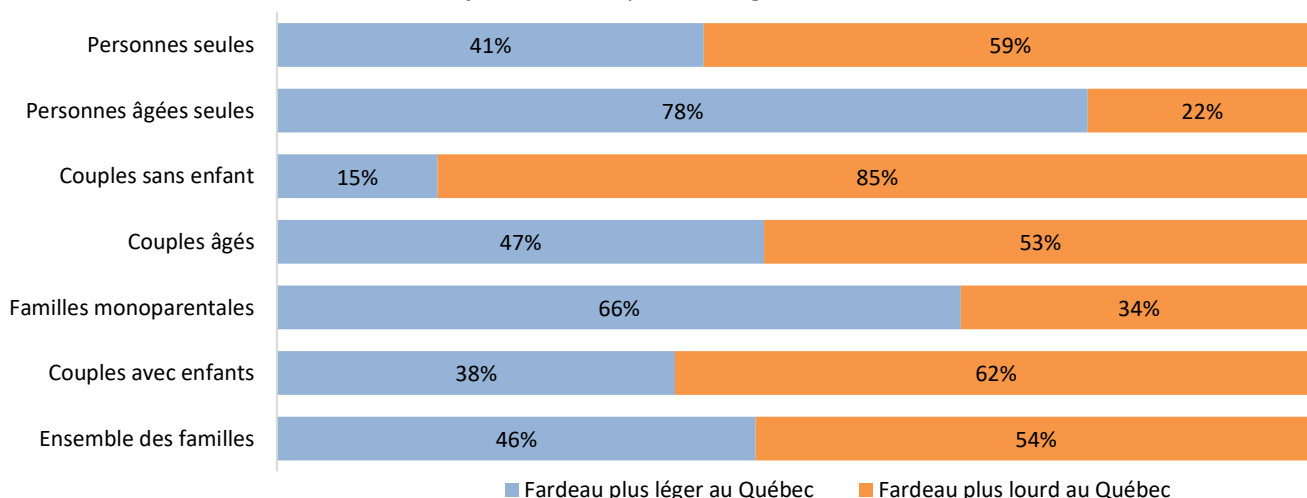


Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Sur la base du fardeau obtenu en soustrayant les crédits remboursables et les allocations familiales des impôts sur le revenu, les résultats sont également semblables à ceux de l'Alberta. Ainsi, près d'une famille québécoise sur deux a un fardeau net hors taxes à la consommation et cotisations sociales plus léger au Québec (46 % de l'ensemble des familles dans la figure 9), dont la majorité des personnes âgées seules (78 %) et des familles monoparentales (66 %). Dans le cas des couples sans enfant à la maison, 85 % d'entre eux ont un fardeau

supérieur au Québec, une proportion qui atteint 62 % chez les couples avec enfants et 59 % chez les personnes seules de moins de 65 ans.

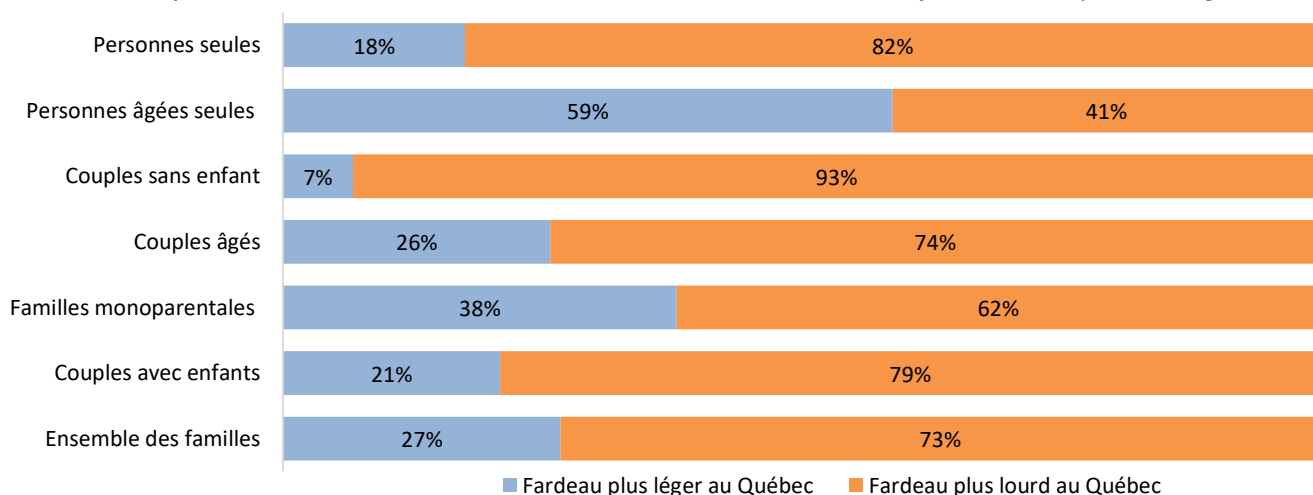
Figure 9. **Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net hors taxes à la consommation et cotisations sociales est inférieur ou supérieur avec le système d'impôts et de transferts du Québec versus en Colombie-Britannique, 2026, en pourcentage**



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

L'ajout de l'écart du fardeau des taxes à la consommation et des cotisations sociales augmente la proportion des familles québécoises ayant un fardeau plus lourd au Québec, qui atteint 73 % de l'ensemble des familles (figure 10). Les personnes âgées seules sont cependant majoritaires à avoir un fardeau fiscal net inférieur au Québec (59 %). Les familles monoparentales sont relativement plus nombreuses que les autres dans cette situation, avec 38 % dont le fardeau net est plus léger au Québec. Finalement, 93 % des couples sans enfant de moins de 65 ans supportent un fardeau fiscal net plus lourd au Québec, contre 82 % des personnes seules non âgées et 79 % des familles avec enfants.

Figure 10. **Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net est inférieur ou supérieur avec le système d'impôts et de transferts du Québec versus en Colombie-Britannique, 2026, en pourcentage**



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

4.4. DISTRIBUTION DE L'ÉCART DU FARDEAU FISCAL AVEC LA NOUVELLE-ÉCOSSE

La structure fiscale de la Nouvelle-Écosse donne lieu à un fardeau net supérieur à la structure en vigueur au Québec. Cet écart à l'avantage du Québec provient notamment des impôts sur le revenu des particuliers, plus lourd de 3,1 G\$ étant donné que l'abattement spécial du Québec retranche 7,3 G\$ à la facture fédérale d'impôt et que l'impôt néo-écossais est plus lourd que celui des huit autres provinces hors Québec²⁴. La province maritime taxe toutefois moins la consommation que le Québec, surtout depuis la diminution d'un point de pourcentage du taux de sa TVH en 2025 (écart de 5,5 G\$), mais ses crédits d'impôt remboursables et ses allocations familiales demeurent inférieurs, d'où un écart total net atteignant -6,0 G\$.

4.4.1. DISTRIBUTION DE L'ÉCART NET DU FARDEAU FISCAL

Comme le montre le tableau 13, les familles des quatre premiers quintiles de revenu ajusté ont globalement un fardeau fiscal net moins important au Québec, alors que celles du dernier quintile paient 669 M\$ de plus. Les écarts négatifs sont importants dans le cas des personnes âgées vivant seules (particulièrement nombreuses dans les quintiles 1 et 2), des couples âgés (qui forment le quart des familles du second quintile) et des couples avec enfants des trois quintiles intermédiaires. Les familles monoparentales, qui représentent uniquement 4 % des familles de l'échantillon, reçoivent une part de l'écart net négatif trois fois plus importante que leur poids démographique. Les couples sans enfants, moins nombreux dans les trois premiers quintiles, constituent le seul type de famille dont l'écart total net est positif (130 M\$).

Tableau 13. **Distribution de l'écart net du fardeau fiscal entre les structures d'impôts et prestations du Québec et de la Nouvelle-Écosse par quintile de revenu ajusté et par type de famille, 2026**, en millions de dollars

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Autres familles	Toutes les familles
Q1	-359	-580	-67	-163	-147	-299	-35	-1 649
Q2	-192	-582	-80	-577	-238	-719	-121	-2 509
Q3	-217	-280	-8	-186	-220	-737	-92	-1 741
Q4	21	-121	34	13	-123	-529	-107	-811
Q5	145	54	251	225	1	-76	67	669
Total	- 602	-1 509	130	-688	-726	-2 360	-286	-6 041

Note : Pour chaque type de famille de recensement, les écarts négatifs du fardeau fiscal net, indiquant un fardeau plus faible au Québec, sont surlignés en bleu.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

L'analyse de l'écart médian du fardeau fiscal montre qu'en proportion du fardeau net en Nouvelle-Écosse, ce sont les familles du premier quintile qui bénéficient le plus de la structure d'impôts et de transferts québécoise. Dans le premier quintile, la moitié des aînés ont un fardeau fiscal net beaucoup plus faible (ou reçoivent davantage de prestations), avec des écarts médians atteignant -106 % pour les personnes seules et -74 % pour les couples. Les familles monoparentales et les couples avec enfants du second quintile ont les écarts médians les plus faibles (-95 % et -89 % respectivement), mais ceux des personnes aînées demeurent significativement négatifs (-64 % pour les personnes seules et -51 % pour les couples). Globalement, en regard du système en place en Nouvelle-Écosse, les personnes aînées et les familles monoparentales sont les plus avantagées par la structure en vigueur

²⁴ Bien que les paramètres néo-écossais de l'impôt sur le revenu imposent un peu plus lourdement le revenu imposable entre 30 995 \$ (premier seuil du barème de la Nouvelle-Écosse) et 54 345 \$ (premier seuil du barème québécois), ils génèrent 4,2 G\$ moins de recettes que ceux de l'impôt du Québec.

au Québec. Des écarts médians positifs sont estimés pour les familles sans enfant des deux derniers quintiles, mais ils ne dépassent pas 2 %.

Tableau 14. **Écart net du fardeau fiscal entre le système d'impôts et de transferts du Québec et celui de la Nouvelle-Écosse, contribuables du Québec, 2026, médiane, en pourcentage du fardeau fiscal net obtenu avec le système néo-écossais**

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Toutes les familles
Q1	-46 %	-106 %	-53 %	-74 %	-41 %	-46 %	-66 %
Q2	-11 %	-64 %	-17 %	-51 %	-95 %	-89 %	-43 %
Q3	-5 %	-20 %	0 %	-6 %	-31 %	-18 %	-8 %
Q4	1 %	-4 %	1 %	1 %	-8 %	-5 %	-1 %
Q5	1 %	1 %	1 %	2 %	0 %	-1 %	1 %
Total	-4 %	-47 %	1 %	-4 %	-30 %	-7 %	-7 %

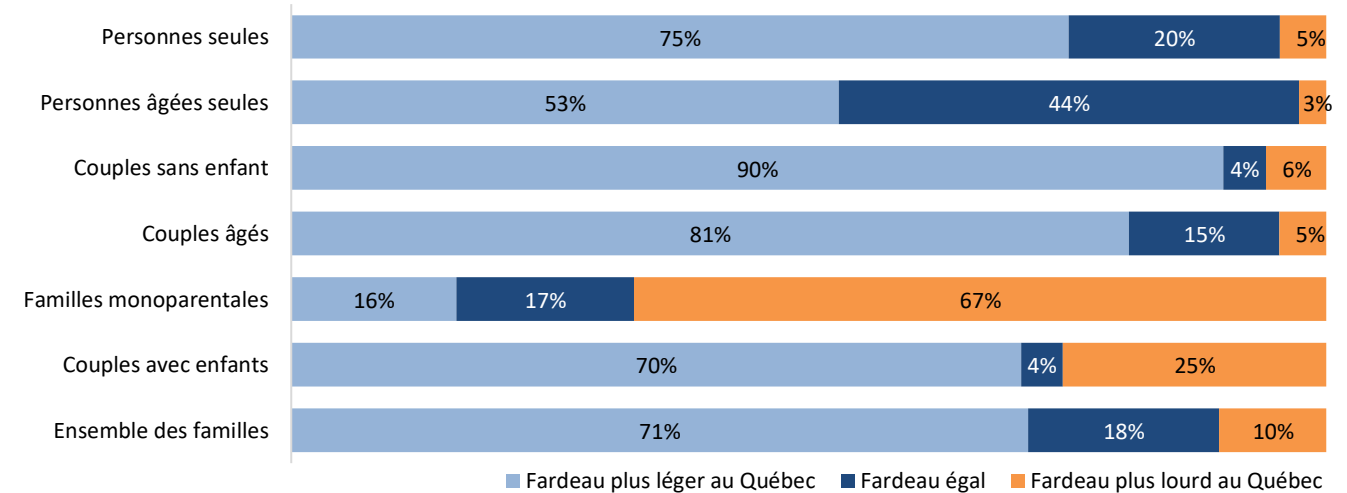
Note : Pour chaque type de famille de recensement, les écarts médians négatifs du fardeau fiscal net sont surlignés en bleu, indiquant un fardeau plus faible au Québec pour au moins la moitié des familles de cette catégorie.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

4.4.2. FARDEAU DES IMPÔTS SUR LE REVENU, FARDEAU HORS TAXES À LA CONSOMMATION ET COTISATIONS SOCIALES ET FARDEAU FISCAL NET

Comme le laisse présager l'écart total négatif estimé pour les impôts sur le revenu des particuliers, la majorité des familles québécoises paient moins d'impôts au Québec qu'en Nouvelle-Écosse, avec 71 % de l'ensemble des familles ayant un fardeau plus léger et 18 % ayant un fardeau équivalent (figure 11).

Figure 11. **Proportion des familles pour lesquelles le fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers est plus léger ou plus lourd avec le système en vigueur au Québec versus en Nouvelle-Écosse, 2026, en pourcentage**



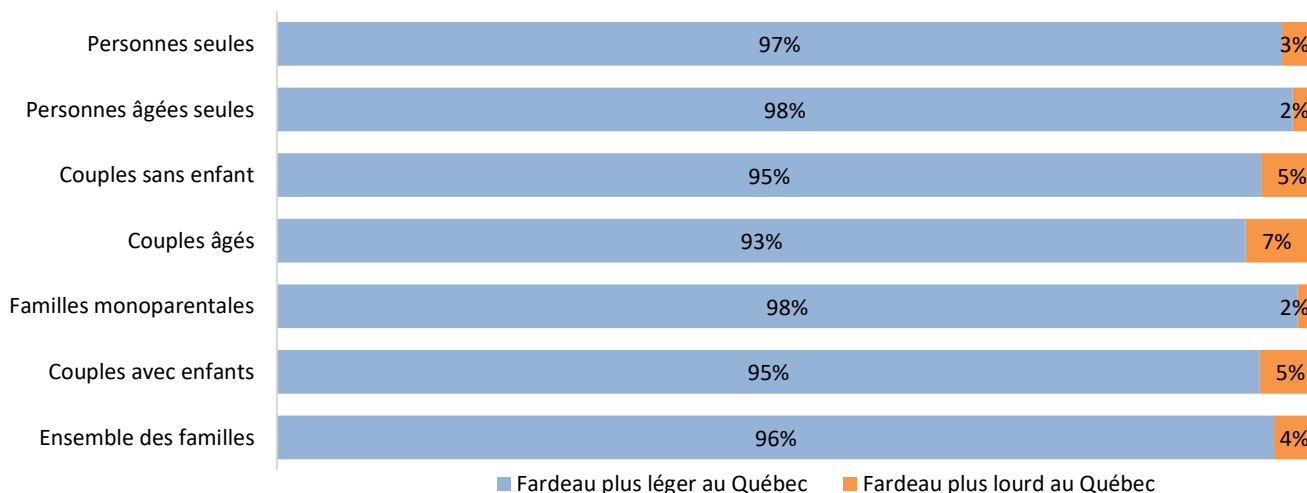
Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Par rapport aux autres types de familles, les familles avec enfants sont proportionnellement plus nombreuses à avoir un fardeau de l'impôt sur le revenu supérieur au Québec. Dans le cas des familles monoparentales, le revenu de près de 7 familles sur 10 (67 %) est davantage imposé au Québec qu'en Nouvelle-Écosse, une proportion qui tombe à une famille sur quatre dans le cas des couples avec enfants. Ces résultats contrastent avec la situation des autres catégories de ménages. Une partie de l'explication provient du fait qu'en Nouvelle-Écosse, un crédit

pour personne à charge admissible réduit l'impôt provincial à payer alors qu'une telle mesure n'a pas d'équivalent au Québec, où la prise en compte de la situation de monoparentalité se fait plutôt par l'intermédiaire des prestations familiales²⁵. Seuls 3 % à 6 % des autres types de familles ont un fardeau de l'impôt sur le revenu supérieur au Québec.

En considérant le fardeau des impôts sur le revenu net des crédits d'impôt remboursables et des allocations familiales, 96 % des familles sont imposées moins lourdement au Québec, un pourcentage qui oscille entre 95 % et 98 % selon les catégories (figure 6).

Figure 12. **Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net hors taxes à la consommation et cotisations sociales est inférieur ou supérieur avec le système d'impôts et de transferts du Québec versus en Nouvelle-Écosse, 2026, en pourcentage**

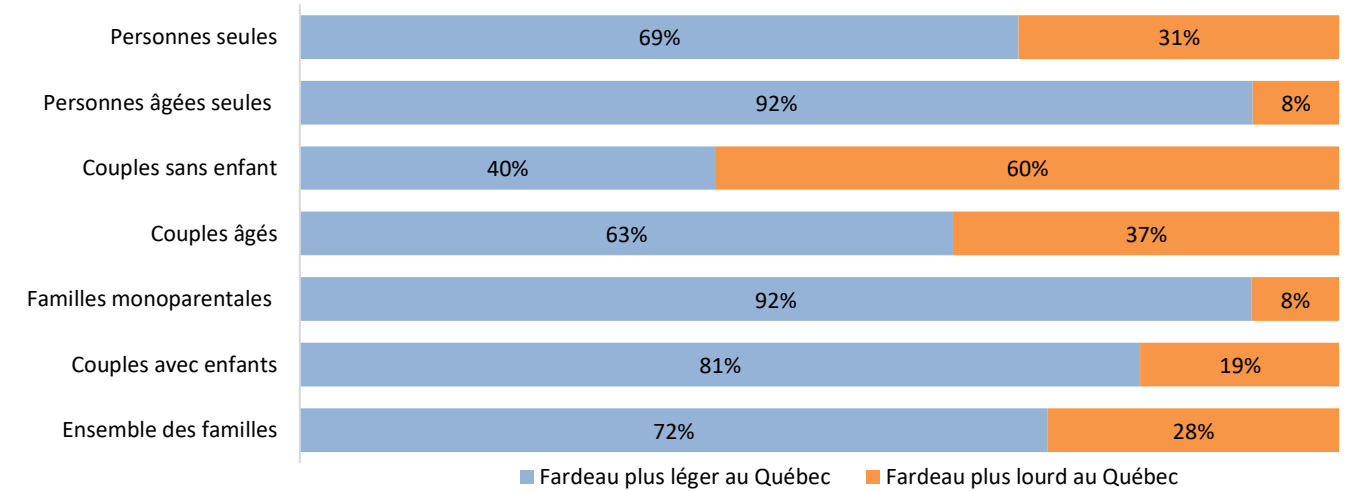


Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Le fardeau fiscal net, incluant taxes à la consommation et cotisations sociales, est plus faible au Québec pour la majorité des familles (72 % de l'ensemble des familles dans la figure 7). Les familles monoparentales et les personnes âgées seules sont proportionnellement plus nombreuses dans cette situation (92 %). Viennent ensuite les couples avec enfants (81 %), les personnes seules de moins de 65 ans (69 %) et les couples avec au moins un conjoint aîné (63 %). Seuls les couples sans enfant, qui bénéficient de moins de crédits remboursables et qui sont proportionnellement plus nombreux dans les quintiles supérieurs, sont majoritaires à supporter un fardeau fiscal net plus lourd au Québec (60 %).

²⁵ La simulation de l'élimination du montant pour personne à charge en Nouvelle-Écosse dans la BD/MSPS diminue la proportion de familles monoparentales ayant un fardeau plus lourd au Québec, qui passe de 67 % à 22 %. Le montant pour personne à charge existe aussi dans les autres provinces hors Québec, mais on observe que la proportion de familles monoparentales ayant un fardeau plus lourd au Québec est supérieure à celle des couples avec enfants seulement dans deux autres provinces, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard. Dans ces deux cas, les différences ne sont pas aussi importantes qu'en Nouvelle-Écosse (voir annexe 2), et la simulation de l'élimination du montant pour personne à charge réduit l'écart entre les familles monoparentales et les couples avec enfants.

Figure 13. **Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net est inférieur ou supérieur avec le système d’impôts et de transferts du Québec versus en Nouvelle-Écosse, 2026, en pourcentage**



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

CONSTATS ET REMARQUES

La présente analyse cherchait d'abord à mieux cerner l'ampleur de l'écart du fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces canadiennes ainsi que son évolution au cours de la dernière décennie. Elle visait également à étudier la manière dont l'écart du fardeau fiscal se répartit selon le revenu et les différents types de ménages.

L'analyse a distingué trois types d'écarts : 1) la comparaison du fardeau fiscal découlant uniquement des impôts sur le revenu, 2) l'écart du fardeau fiscal tenant compte des impôts sur le revenu et des transferts ainsi que 3) l'écart total net, incluant les impôts sur le revenu, les transferts ainsi que les cotisations sociales et les taxes à la consommation. Les résultats montrent que les transferts, qu'ils s'agissent de crédits d'impôt remboursables ou d'allocations familiales, améliorent significativement la position relative du Québec. De plus, même si la prise en compte des cotisations et des taxes à la consommation creuse l'écart du fardeau fiscal net, le positionnement de la structure québécoise de prélèvements et de transferts est globalement meilleur en comparant le fardeau fiscal net que le fardeau des seuls impôts sur le revenu.

Concernant le fardeau fiscal net, s'il est plus élevé que celui observé dans cinq provinces sur neuf, la situation diffère cependant entre les provinces de l'Ouest où le fardeau est moindre, notamment l'Alberta et la Colombie-Britannique, et les provinces de l'Atlantique où le fardeau fiscal net apparaît similaire ou plus élevé.

Par ailleurs, l'évolution depuis 2016 de l'écart du fardeau net en proportion des recettes fiscales nettes générées par la structure en vigueur au Québec permet d'observer une amélioration de la situation québécoise. En effet, même si l'écart du fardeau fiscal net avec la structure du Manitoba est resté inchangé, il s'est amélioré avec sept des huit autres provinces : on observe soit des écarts négatifs de moindre importance, une transformation d'écarts négatifs en écarts positifs ou encore une augmentation des écarts positifs.

Au-delà de tout cela, l'analyse permet surtout de mettre en évidence qu'une comparaison fondée uniquement sur les écarts globaux peut masquer une réalité beaucoup plus nuancée. Si l'écart total du fardeau fiscal net entre le Québec et l'Ontario s'élève à 9,3 G\$, représentant 7,9 % des recettes fiscales nettes prélevées auprès de l'ensemble des familles québécoises, ce n'est évidemment pas chaque type de ménages à chaque situation de revenus qui ferait face à un fardeau fiscal 7,9 % plus léger en appliquant le système en vigueur en Ontario.

Le tableau 15 montre l'écart du fardeau fiscal net calculé en proportion du fardeau sous le régime hors Québec pour les années 2016 et 2026. L'écart médian correspond à la valeur séparant les familles en deux parties égales : 50 % des familles font face à une variation du fardeau fiscal inférieure à l'écart médian, alors que la variation est plus importante pour l'autre moitié. À titre illustratif, en 2026, 50 % des ménages québécois ont un écart de fardeau fiscal net de 8 % ou moins en regard de la structure applicable en Ontario et 50 % des ménages un écart de 8 % ou plus. Sous cet angle, il est possible de constater que l'écart médian de fardeau fiscal net avec l'Ontario est passé de 14 % en 2016 à 8 % en 2026. L'écart médian net s'est accru uniquement par rapport à la structure de la Colombie-Britannique. Face aux provinces de l'Atlantique, les écarts sont tous devenus plus favorables à la structure québécoise.

En somme, bien que le fardeau fiscal net demeure généralement plus élevé au Québec que dans les provinces situées à l'Ouest, cette situation ne touche pas tous les contribuables de la même manière. L'analyse de la distribution des écarts montre que la structure québécoise concentre davantage le fardeau additionnel sur les ménages des quintiles supérieurs tout en offrant une protection relativement meilleure aux familles avec enfants, aux ménages à plus faible revenu et à plusieurs ménages âgés.

Tableau 15. **Évolution de l'écart médian du fardeau fiscal net du système d'impôt et de transferts du Québec, 2016 et 2026**, en proportion du fardeau sous le régime hors Québec

	2016	2026	Variation, en point de %
Alb.	39 %	32 %	-7
C.-B.	15 %	22 %	7
Sask.	21 %	11 %	-10
Man.	10 %	10 %	0
Ont.	14 %	8 %	-6
N.-B.	2 %	-2 %	-4
T.-N.-L.	-3 %	-5 %	-2
N.-É.	-3 %	-7 %	-4
Î.-P.-É.	-5 %	-9 %	-4

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Le tableau 16 met d'abord en évidence une relation claire entre l'ampleur de l'écart du fardeau fiscal net et la proportion de ménages qui bénéficient d'un fardeau inférieur au Québec. Par exemple, plus la structure fiscale de la province de comparaison apparaît légère par rapport à celle du Québec, plus la proportion de ménages avantagés par la structure québécoise diminue. Ainsi, face à l'Alberta, où l'écart du fardeau fiscal net atteint 29,3 G\$, malgré tout 21 % de l'ensemble des ménages québécois bénéficient d'un fardeau fiscal net plus faible en appliquant le système d'imposition québécois. Inversement, lorsque la comparaison est effectuée avec la structure de l'Île-du-Prince-Édouard, où l'écart de fardeau fiscal net atteint -7,9 G\$, ce sont 78 % de l'ensemble des ménages québécois qui bénéficient d'un fardeau fiscal net plus faible avec la structure québécoise. Si un tiers (34 %) de l'ensemble des ménages québécois a un fardeau fiscal plus faible qu'en leur appliquant le système ontarien, cette proportion va de 54 % à 78 % avec le système d'impôts et de transferts des quatre provinces de l'Atlantique.

Tableau 16. **Proportion des ménages avec un fardeau fiscal net plus faible au Québec, 2026**, en pourcentage

	Toutes les familles	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants
Alb.	21 %	14 %	49 %	4 %	19 %	30 %	17 %
C.-B.	27 %	18 %	59 %	7 %	26 %	38 %	21 %
Sask.	32 %	24 %	65 %	6 %	28 %	49 %	27 %
Man.	31 %	23 %	52 %	9 %	27 %	58 %	35 %
Ont.	34 %	22 %	63 %	11 %	35 %	61 %	35 %
N.-B.	54 %	48 %	84 %	19 %	50 %	83 %	59 %
T.-N.-L.	64 %	58 %	90 %	30 %	61 %	88 %	67 %
N.-É.	72 %	69 %	92 %	40 %	63 %	92 %	81 %
Î.-P.-É.	78 %	78 %	94 %	51 %	69 %	94 %	82 %

Note : Pour chaque province, les catégories de familles de recensement qui ont majoritairement un fardeau net plus faible au Québec sont surlignées en bleu.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

L'analyse par type de ménage montre également que les effets de la structure québécoise sont loin d'être uniformes. Ainsi, alors que 34 % de l'ensemble des familles québécoises a un fardeau fiscal net plus faible avec le système d'impôts et de transferts du Québec par rapport au système ontarien, cette proportion grimpe à 63 % pour les personnes seules âgées et à 61 % dans le cas des familles monoparentales.

De façon générale, les personnes âgées vivant seules et les familles monoparentales sont les plus susceptibles d'être avantagées par le régime québécois. Même lorsque la comparaison est faite avec l'Alberta, près de la moitié des aînés vivant seuls (49 %) et du tiers (30 %) des familles monoparentales présentent un fardeau fiscal net plus faible sur la base du système en vigueur au Québec. Ainsi, si près d'une personne seule âgée sur deux a un fardeau fiscal moindre au Québec qu'en Alberta, ce résultat est encore plus frappant dans les autres provinces canadiennes, où le pourcentage va de 52 % à 94 %. En se comparant aux neuf autres provinces, dans six provinces, une majorité de familles monoparentales allant de 58 % à 94 % est avantagée par la structure québécoise. De plus, dans une septième province, le fardeau fiscal net de près d'une famille monoparentale sur deux (49 %) est plus léger au Québec qu'en Saskatchewan. À l'inverse, la comparaison montre que les couples sans enfant de moins de 65 ans sont systématiquement moins avantagés ; dans huit provinces sur neuf, ceux qui bénéficient d'un fardeau inférieur au Québec sont minoritaires. De plus, la proportion de cette catégorie de ménages ayant un fardeau inférieur au Québec est toujours plus faible que celle des autres catégories.

Regardons maintenant comment tout cela a évolué depuis 10 ans. Le tableau 17 montre l'évolution du fardeau entre 2016 et 2026. En premier lieu, on peut constater que la proportion de ménages (tous types confondus) ayant un fardeau fiscal net plus léger au Québec a augmenté dans le cas de la comparaison avec la structure de huit provinces sur neuf. La situation s'est améliorée pour tous les types de ménages relativement aux structures de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que pour tous les types de ménages à l'exception des personnes seules (non âgées) en comparaison avec l'Alberta, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario.

Tableau 17. **Variation de la proportion des ménages avec un fardeau fiscal net plus faible au Québec, 2016 à 2026**, en point de pourcentage

	Toutes les familles	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants
Alb.	9	-4	37	1	15	1	4
C.-B.	-3	-15	20	-6	4	-27	-8
Sask.	12	-5	43	2	23	-4	6
Man.	3	-16	34	-3	20	-7	0
Ont.	13	-6	47	1	30	1	8
N.-B.	8	-6	11	5	24	8	12
T.-N.-L.	7	-3	9	0	14	-1	12
N.-É.	14	1	10	14	28	3	23
Î.-P.-É.	18	9	8	25	27	7	29

Note : Pour chaque province, les diminutions de la proportion des familles ayant un fardeau plus faible au Québec sont surlignées en orange.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

En regard de toutes les structures hors Québec, les hausses sont particulièrement importantes pour les ménages incluant des personnes âgées. Ce constat est également vrai avec la structure de la Colombie-Britannique où l'écart total s'est pourtant détérioré et où l'écart médian a augmenté depuis 2016. L'amélioration de la situation des aînés au Québec s'explique, en partie du moins, par la mise en place du soutien aux aînés.

Inversement, on observe une diminution presque généralisée de la proportion de personnes seules de moins de 65 ans avantagées par la structure québécoise (sept provinces sur neuf). Le pourcentage de familles monoparentales bénéficiant d'un fardeau net plus faible au Québec a par ailleurs diminué dans quatre provinces sur neuf. La baisse est très marquée dans le cas de la comparaison avec la Colombie-Britannique (-27 points de pourcentage), qui offre depuis 2023 des allocations familiales bonifiées pour les familles monoparentales.

En terminant, au-delà des comparaisons interprovinciales, le présent exercice permet de rappeler qu'une structure fiscale ne peut être évaluée uniquement en fonction du niveau global de recettes collectées. Si le fardeau fiscal net apparaît souvent plus lourd au Québec, il ne faut pas perdre de vue qu'il contribue à financer un panier de services plus étendu que dans les autres provinces. Ainsi, il est bon de garder à l'esprit que les choix gouvernementaux en matière de fiscalité et de transferts découlent d'une série d'arbitrages touchant à la fois la manière de financer les services publics, l'ampleur du fardeau fiscal et sa distribution au sein de la population.

ANNEXE 1 — ESTIMATION DE L'ÉCART DE FARDEAU FISCAL ASSOCIÉ AUX TAXES À LA CONSOMMATION

Aperçu du calcul des taxes à la consommation dans la BD/MSPS

La BD/MSPS associe à chacun des ménages de la base de données des variables représentant l'ensemble des dépenses effectuées par le ménage durant l'année de base, dépenses qui sont classées en 30 catégories. Les variables de dépenses de ménages sont représentatives de l'enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de Statistique Canada pour une année de base donnée. Parce qu'il y a des écarts entre l'EDM et d'autres sources de données de contrôle, des facteurs d'ajustement qui varient selon les provinces sont utilisés pour ajuster les niveaux de dépenses par catégorie et ainsi diminuer les écarts. Des facteurs d'ajustement par province sont également utilisés pour faire croître certaines variables de revenus et dépenses de l'année de base à l'année analysée.

Les taxes à la consommation payées par un ménage sont calculées en multipliant chacune des catégories de dépenses par un taux effectif de taxe établi par catégorie à partir de tableaux macroéconomiques détaillés d'entrées-sorties. Ce taux effectif correspond au total des taxes à la consommation payées directement par le consommateur et de toutes les taxes indirectes réaffectées du processus de production, divisé par le prix d'achat sans les taxes. Les mêmes taux effectifs de taxe à la consommation sont appliqués à tous les ménages habitant dans la même province.

Ainsi, les taux effectifs des taxes à la consommation provinciales reflètent les taux de taxation légaux et la base d'imposition, ainsi que la structure de l'économie de la province. Pour chaque province, le total des taxes à la consommation payées est également affecté par les facteurs d'ajustement utilisés pour corriger la sous-déclaration ou de la surdéclaration de certaines catégories de dépenses ainsi que pour tenir compte de différences conceptuelles entre les observations de dépenses de la BD/MSPS et les résultats du modèle d'entrées-sorties qui déterminent les taux effectifs des taxes à la consommation.

Variations sur le thème de l'estimation de l'écart fiscal associé aux taxes à la consommation

La BD/MSPS inclut une fonction de redistribution provinciale (PROVMAP) permettant d'attribuer le système d'imposition et de transfert d'une province à une ou plusieurs autres. C'est cette fonction qui a été utilisée pour estimer l'écart du fardeau fiscal associé à l'impôt sur le revenu des particuliers, aux cotisations sociales, aux crédits d'impôt remboursables et aux allocations familiales.

Dans le cas de l'écart du fardeau associé aux taxes à la consommation, la fonction PROVMAP applique aux ménages québécois les facteurs d'ajustement des dépenses propres à l'autre province. Pour certaines catégories de dépenses, comme les boissons alcoolisées et le tabac, les facteurs du Québec sont plus faibles que ceux des autres provinces : par exemple, les dépenses en alcool et en tabac sont respectivement multipliées par 1,75 et 3,23 au Québec, contre 2,42 et 7,04 en Ontario. Ainsi, l'utilisation de PROVMAP pour estimer l'écart du fardeau des taxes à la consommation avec l'Ontario donnerait lieu à une surestimation des dépenses en boissons alcoolisées et en produits du tabac avec le régime ontarien, et donc à une surestimation des taxes à la consommation associées à ces catégories de dépenses. De plus, pour les années qui diffèrent de l'année de base, les éléments de dépenses des ménages sont multipliés par des facteurs de croissance provinciaux, ce qui ajoute un biais potentiel aux recettes des taxes à la consommation.

Une alternative à PROVMAP pour les taxes à la consommation consiste à successivement remplacer les taux de taxation effectifs du Québec par ceux des autres provinces, ce qui permet de tenir compte des facteurs d'ajustement des dépenses de consommation propres au Québec. Toutefois, la variation du revenu disponible

induite par l'application du système d'impôt et prestations d'une autre province n'est alors pas prise en compte, et un ajustement doit être effectué pour estimer l'impact de cette variation sur les revenus de taxes à la consommation.

Le tableau ci-dessous compare l'écart de fardeau associé aux taxes à la consommation provinciale obtenu en utilisant PROVMAP à l'écart calculé en modifiant les taux effectifs de taxation. Une troisième méthode utilise également PROVMAP, mais en modifiant les facteurs d'ajustement des dépenses pour qu'ils demeurent conformes à ceux du Québec.

Tableau A1. Écart du fardeau fiscal associé aux taxes à la consommation selon la méthode utilisée, 2018
(millions de dollars)

	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
PROVMAP	- 6 765	-3 582	-264	-876	-308	4 295	6 768	13 093	5 637
Taux effectifs	-2 559	736	1 906	974	2 741	5 504	5 710	14 229	7 738
PROVMAP ajusté	-2 247	977	2 192	1 394	3 252	5 917	6 223	14 148	7 948

Source : Calculs effectués à partir des données de la BD/MSPS v. 30,3

À première vue, les résultats obtenus par la fonction PROVMAP étonnent. En effet, l'écart de fardeau avec Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard est fortement négatif, même si la partie provinciale de la TVH dans ces deux provinces est virtuellement identique au taux de la TVQ. Le faible écart avec l'Ontario est également surprenant, la partie provinciale de la TVH s'établissant à 8 % contre 9 975 % au Québec.

Les résultats obtenus par les deux méthodes alternatives sont relativement similaires. Cependant, comme la méthode PROVMAP ajustée implique un nombre supérieur d'ajustements manuels lorsque l'année analysée diffère de l'année de base, les résultats obtenus par la modification des taux effectifs ont été retenus.

ANNEXE 2 — DISTRIBUTION DE L'ÉCART DU FARDEAU FISCAL AVEC LES AUTRES PROVINCES

A2.1 Distribution de l'écart avec Terre-Neuve-et-Labrador

Tableau A2.1 Distribution de l'écart du fardeau fiscal net entre les structures d'impôts et prestations du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador par quintile de revenu ajusté et par type de famille, 2026, en millions de dollars

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Autres familles	Toutes les familles
Q1	-361	-624	-65	-165	-128	-266	-34	-1 642
Q2	-121	-627	-87	-771	-208	-709	-134	-2 658
Q3	-121	-213	-16	-190	-191	-655	-82	-1 469
Q4	104	-45	98	93	-105	-337	-31	-223
Q5	379	116	517	355	24	363	289	2 044
Total	- 120	-1 392	447	-678	-608	-1 604	8	-3 949

Note : Pour chaque type de famille, les écarts négatifs, indiquant un fardeau net plus faible au Québec, sont surlignés en bleu.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

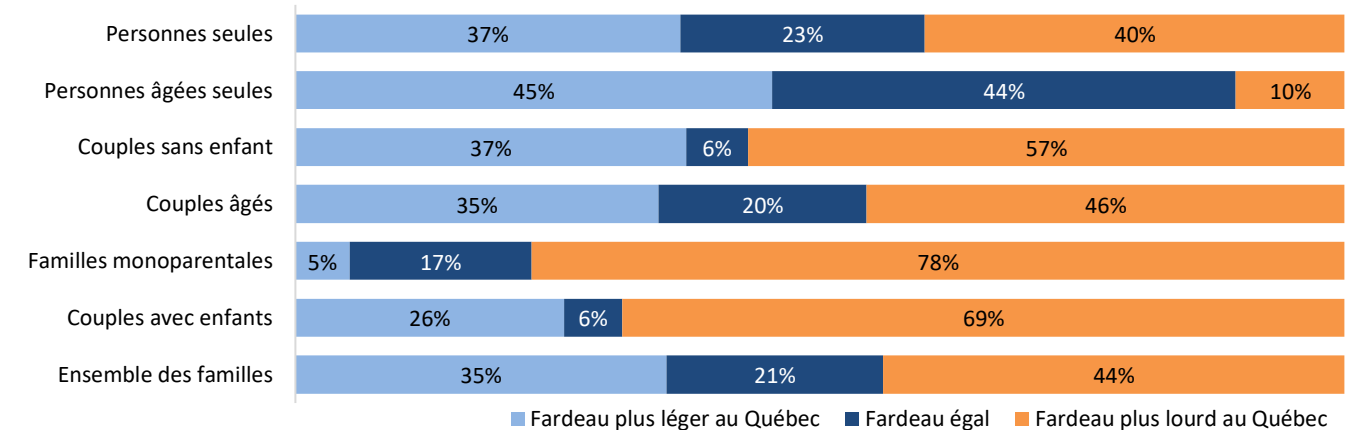
Tableau A2.2 Écart du fardeau fiscal net entre le système d'impôts et de transferts du Québec et celui de Terre-Neuve-et-Labrador, contribuables du Québec, 2026, médiane, en pourcentage du fardeau fiscal net obtenu avec le système terre-neuvien

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Toutes les familles
Q1	-53 %	-106 %	-49 %	-72 %	-35 %	-44 %	-66 %
Q2	-7 %	-67 %	-16 %	-54 %	-56 %	-87 %	-43 %
Q3	-3 %	-15 %	-1 %	-5 %	-32 %	-16 %	-6 %
Q4	2 %	-1 %	3 %	4 %	-8 %	-3 %	1 %
Q5	4 %	4 %	3 %	4 %	2 %	2 %	3 %
Total	-2 %	-48 %	2 %	-6 %	-27 %	-4 %	-5 %

Note : Les écarts médians négatifs du fardeau fiscal net sont surlignés en bleu, indiquant un fardeau plus faible au Québec pour au moins la moitié des familles de cette catégorie.

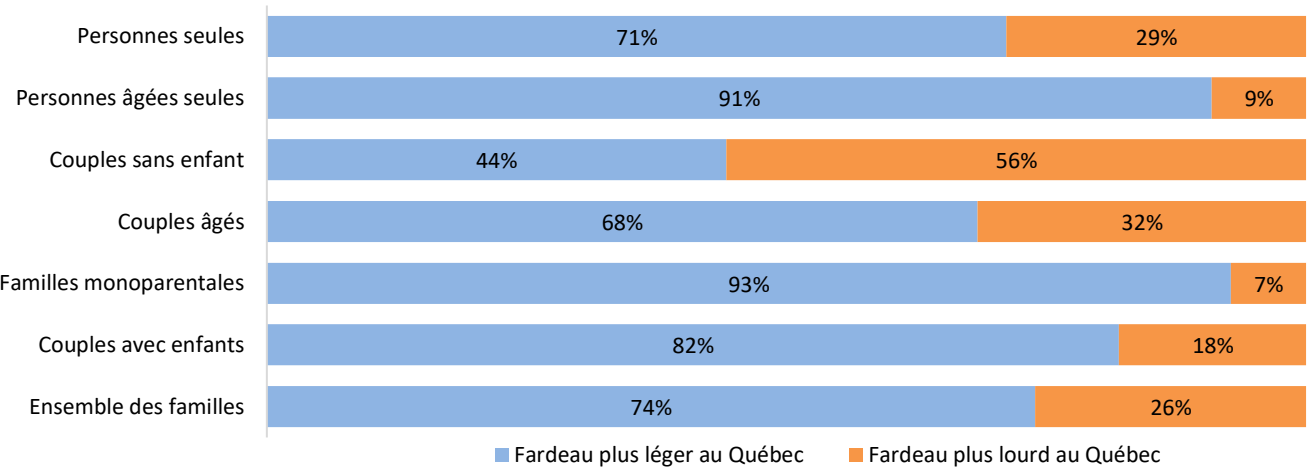
Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Figure A2.1 Proportion des familles pour lesquelles le fardeau des impôts sur le revenu des particuliers est plus léger ou plus lourd avec le système en vigueur au Québec versus à Terre-Neuve-et-Labrador, 2026, en pourcentage



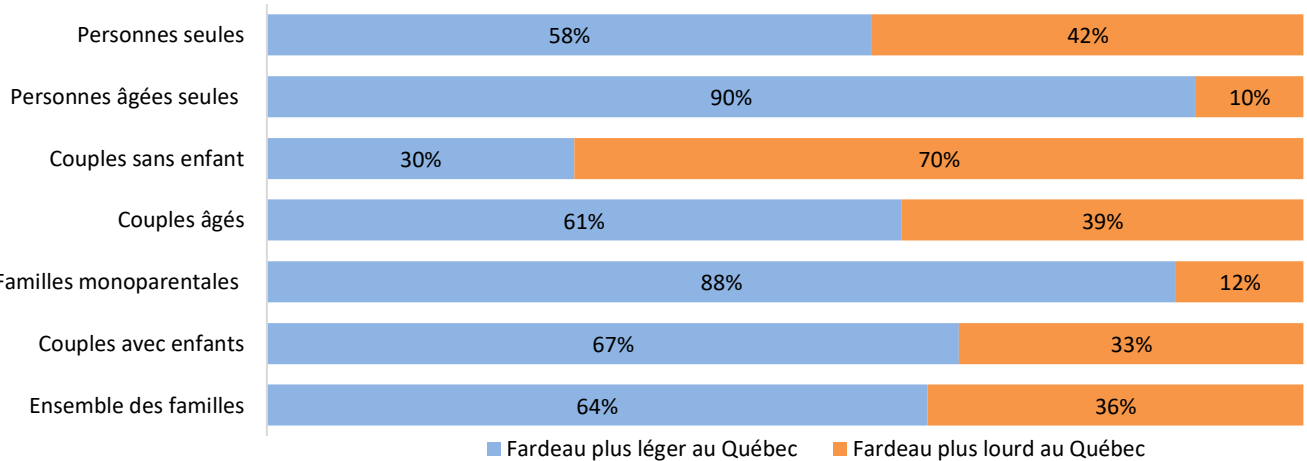
Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Figure A2.2 Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net hors taxes à la consommation et cotisations sociales est inférieur ou supérieur avec le système d'impôts et de transferts du Québec versus à Terre-Neuve-et-Labrador, 2026, en pourcentage



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Figure A2.3 Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net est inférieur ou supérieur avec le système d'impôts et de transferts du Québec versus à Terre-Neuve-et-Labrador, 2026, en pourcentage



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

A2.2 Distribution de l'écart avec l'Île-du-Prince-Édouard

Tableau A2.3 Distribution de l'écart du fardeau fiscal net entre les structures d'impôts et prestations du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard par quintile de revenu ajusté et par type de famille, 2026, en millions de dollars

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Autres familles	Toutes les familles
Q1	-527	-766	-88	-198	-225	-399	-44	-2 248
Q2	-242	-728	-78	-766	-291	-668	-171	-2 944
Q3	-269	-276	-34	-262	-227	-715	-129	-1 912
Q4	-29	-128	26	4	-145	-558	-141	-971
Q5	141	92	230	311	0	-12	80	842
Total	- 926	-1 806	57	-912	-889	-2 352	-405	-7 233

Note : Pour chaque type de famille, les écarts négatifs, indiquant un fardeau fiscal net plus faible au Québec, sont surlignés en bleu.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

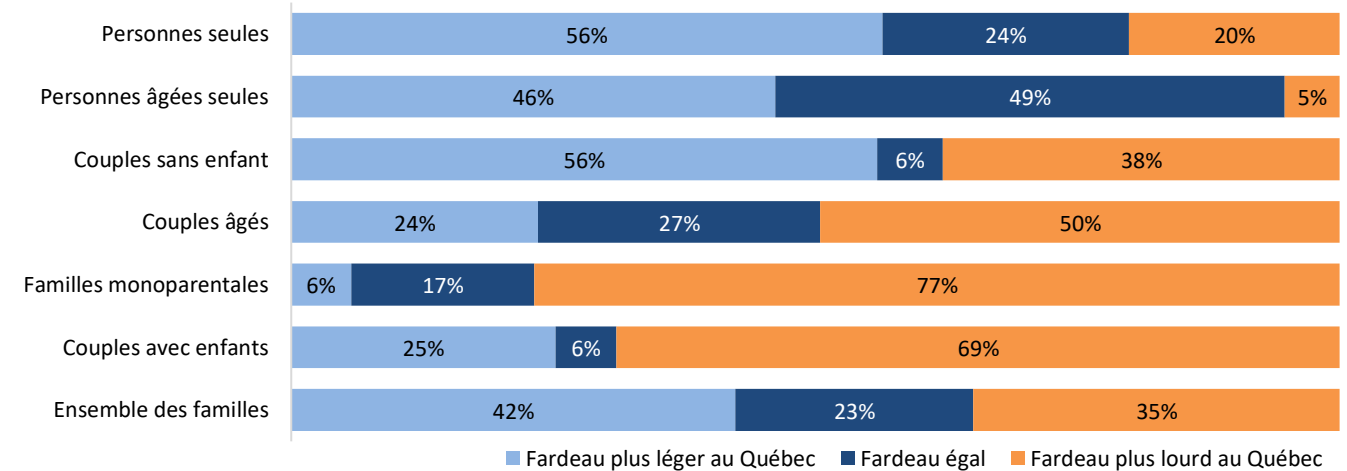
Tableau A2.4 Écart du fardeau fiscal net entre le système d'impôts et de transferts du Québec et celui de l'Île-du-Prince-Édouard, contribuables du Québec, 2026, médiane, en pourcentage du fardeau fiscal net obtenu avec le système prince-édouardien

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Toutes les familles
Q1	-62 %	-105 %	-54 %	-74 %	-67 %	-62 %	-76 %
Q2	-13 %	-68 %	-13 %	-51 %	-95 %	-81 %	-47 %
Q3	-5 %	-18 %	-2 %	-8 %	-33 %	-17 %	-9 %
Q4	0 %	-4 %	1 %	1 %	-11 %	-5 %	-1 %
Q5	1 %	2 %	1 %	2 %	0 %	-1 %	1 %
Total	-6 %	-52 %	0 %	-7 %	-49 %	-7 %	-9 %

Note : Pour chaque type de famille de recensement, les écarts médians négatifs du fardeau fiscal net sont surlignés en bleu, indiquant un fardeau plus faible au Québec pour au moins la moitié des familles de cette catégorie.

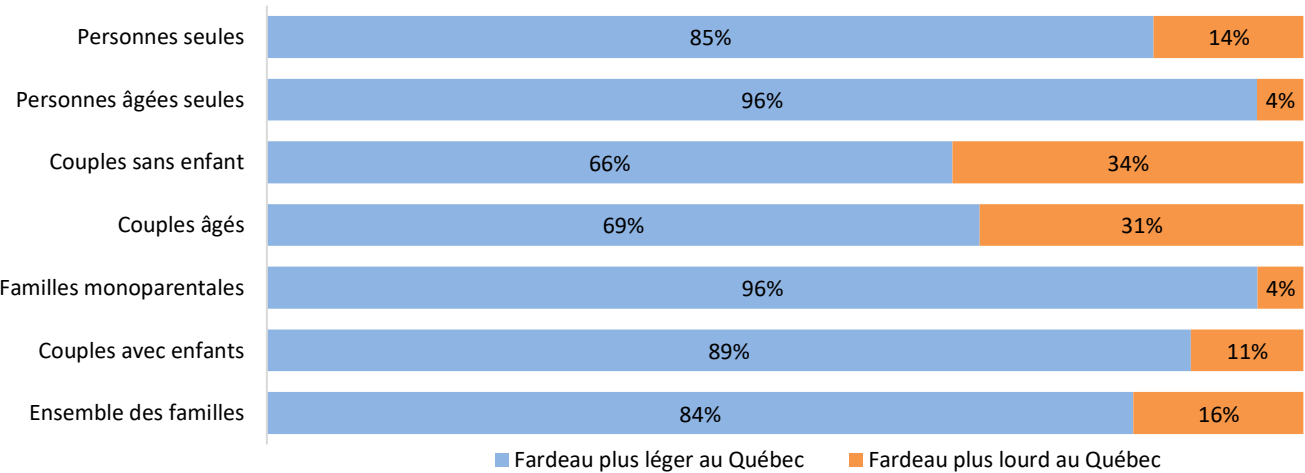
Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Figure A2.4 Proportion des familles pour lesquelles le fardeau des impôts sur le revenu des particuliers est plus léger ou plus lourd avec le système en vigueur au Québec versus à Île-du-Prince-Édouard, 2026, en pourcentage



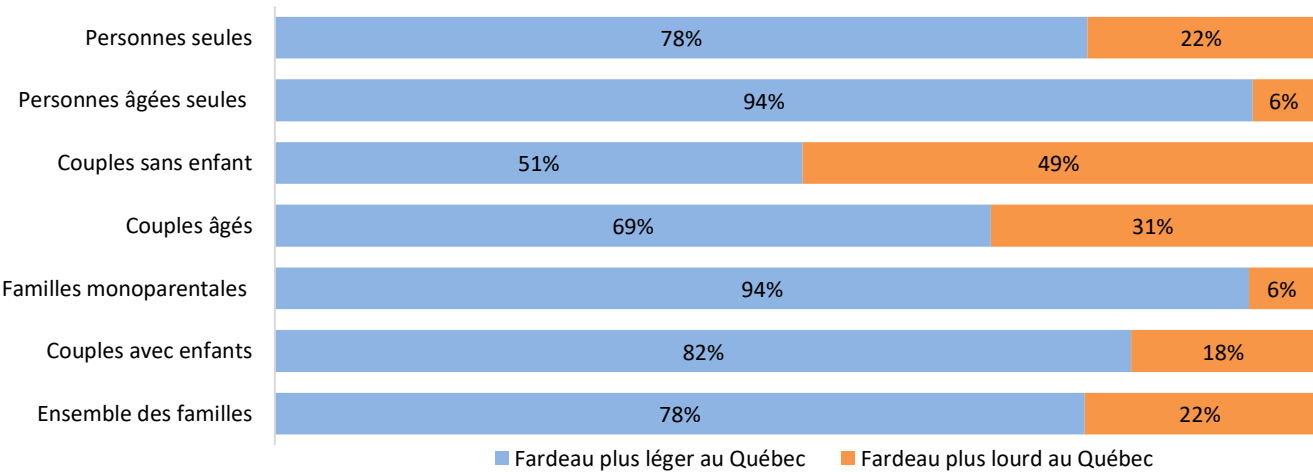
Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Figure A2.5 Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net hors taxes à la consommation et cotisations sociales est inférieur ou supérieur avec le système d’impôts et de transferts du Québec versus à Île-du-Prince-Édouard, 2026, en pourcentage



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Figure A2.6 Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net est inférieur ou supérieur avec le système d’impôts et de transferts du Québec versus à Île-du-Prince-Édouard, 2026, en pourcentage



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

A2.3 Distribution de l'écart avec le Nouveau-Brunswick

Tableau A2.5 Distribution de l'écart du fardeau fiscal net entre les structures d'impôts et prestations du Québec et du Nouveau-Brunswick par quintile de revenu ajusté et par type de famille, 2026, en millions de dollars

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Autres familles	Toutes les familles
Q1	-368	-636	-66	-161	-198	-353	-32	-1 815
Q2	-78	-574	-35	-588	-240	-653	-109	-2 278
Q3	-11	-141	35	-84	-158	-575	-34	-967
Q4	248	-18	214	249	-67	-148	93	570
Q5	637	228	950	818	47	812	612	4 104
Total	429	-1 141	1 097	233	-616	-917	529	-386

Note : Pour chaque type de famille, les écarts négatifs, indiquant un fardeau fiscal net plus faible au Québec, sont surlignés en bleu.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

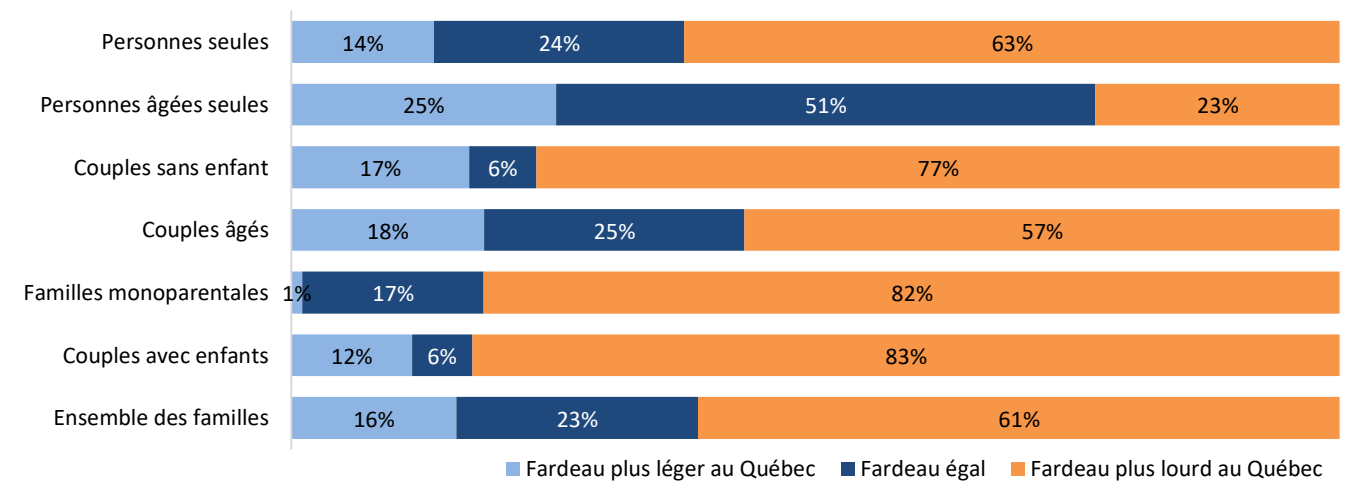
Tableau A2.6 Écart du fardeau fiscal net entre le système d'impôts et de transferts du Québec et celui du Nouveau-Brunswick, contribuables du Québec, 2026, médiane, en pourcentage du fardeau fiscal net obtenu avec le système néo-brunswickois

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Toutes les familles
Q1	-48 %	-105 %	-45 %	-73 %	-58 %	-59 %	-68 %
Q2	-4 %	-63 %	-7 %	-47 %	-68 %	-83 %	-40 %
Q3	0 %	-11 %	3 %	-1 %	-21 %	-15 %	-3 %
Q4	6 %	3 %	5 %	9 %	-4 %	-1 %	4 %
Q5	6 %	8 %	6 %	8 %	5 %	4 %	6 %
Total	1 %	-45 %	5 %	0 %	-39 %	-3 %	-2 %

Note : Pour chaque type de famille de recensement, les écarts médians négatifs du fardeau fiscal net sont surlignés en bleu, indiquant un fardeau plus faible au Québec pour au moins la moitié des familles de cette catégorie.

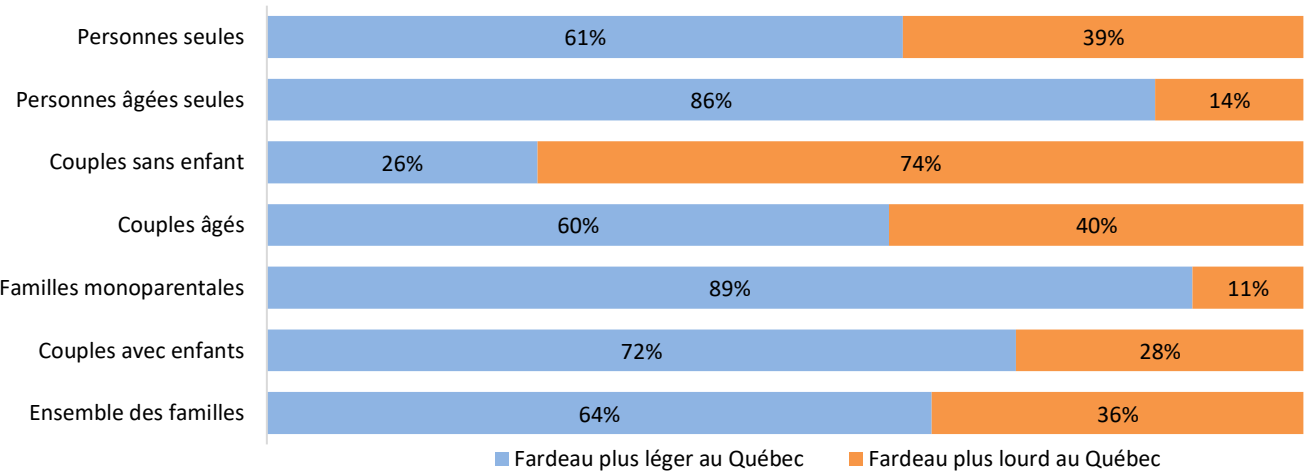
Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Figure A2.7 Proportion des familles pour lesquelles le fardeau des impôts sur le revenu des particuliers est plus léger ou plus lourd avec le système en vigueur au Québec versus au Nouveau-Brunswick, 2026, en pourcentage



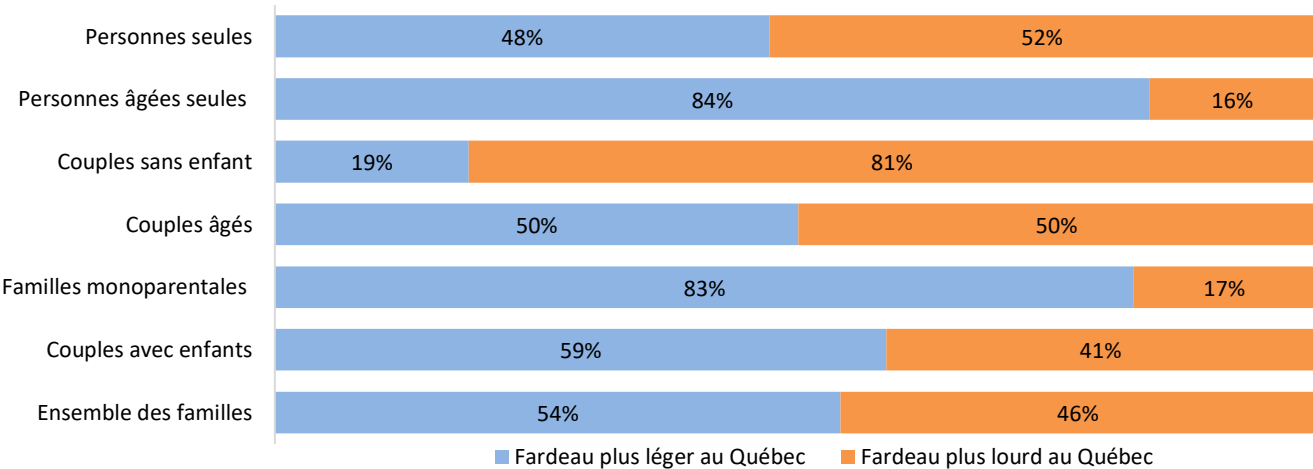
Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Figure A2.8 Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net hors taxes à la consommation et cotisations sociales est inférieur ou supérieur avec le système d’impôts et de transferts du Québec versus au Nouveau-Brunswick, 2026, en pourcentage



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Figure A2.9 Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net est inférieur ou supérieur avec le système d’impôts et de transferts du Québec versus au Nouveau-Brunswick, 2026, en pourcentage



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

A2.4 Distribution de l'écart avec le Manitoba

Tableau A2.7 Distribution de l'écart du fardeau fiscal net entre les structures d'impôts et prestations du Québec et du Manitoba par quintile de revenu ajusté et par type de famille, 2026, en millions de dollars

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Autres familles	Toutes les familles
Q1	-88	-162	-21	-46	-144	-301	-11	-773
Q2	91	-193	30	-101	-180	-392	-17	-762
Q3	378	55	205	339	-32	14	84	1 043
Q4	668	254	578	566	101	749	386	3 300
Q5	1 208	328	1 738	1 243	112	1 717	1 081	7 427
Total	2 257	282	2 530	2 001	-143	1 787	1 522	10 235

Note : Pour chaque type de famille, les écarts négatifs, indiquant un fardeau fiscal net plus faible au Québec, sont surlignés en bleu.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

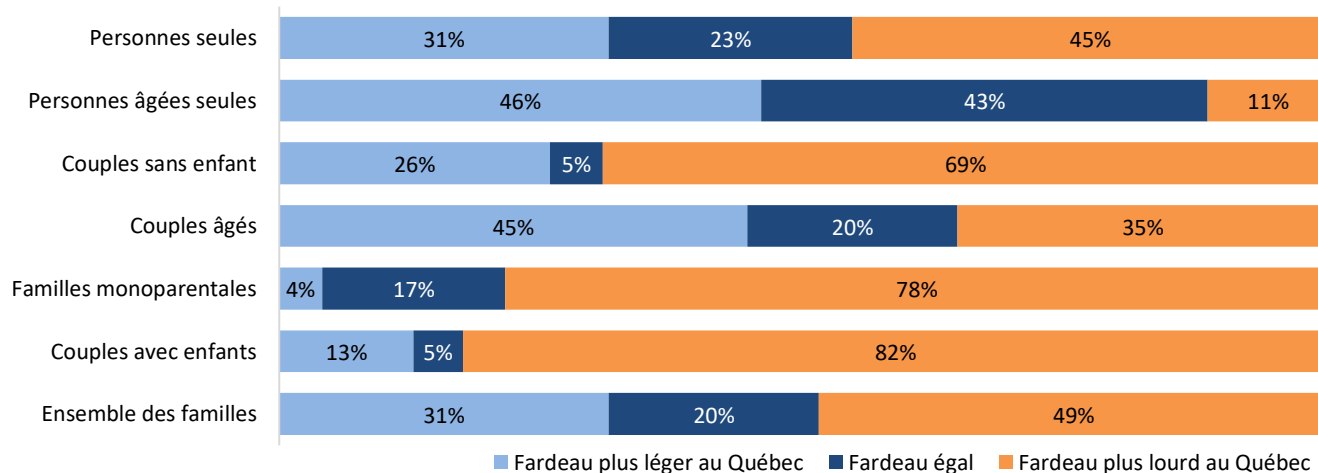
Tableau A2.8 Écart du fardeau fiscal net entre le système d'impôts et de transferts du Québec et celui du Manitoba, contribuables du Québec, 2026, médiane, en pourcentage du fardeau fiscal net obtenu avec le système manitobain

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Toutes les familles
Q1	-16 %	-47 %	-35 %	-32 %	-39 %	-47 %	-37 %
Q2	7 %	-36 %	6 %	-22 %	-45 %	-54 %	-10 %
Q3	9 %	5 %	16 %	14 %	-6 %	0 %	9 %
Q4	15 %	17 %	15 %	20 %	10 %	9 %	14 %
Q5	13 %	16 %	13 %	16 %	12 %	9 %	12 %
Total	11 %	-4 %	14 %	14 %	-17 %	7 %	10 %

Note : Pour chaque type de famille de recensement, les écarts médians négatifs du fardeau fiscal net sont surlignés en bleu, indiquant un fardeau plus faible au Québec pour au moins la moitié des familles de cette catégorie.

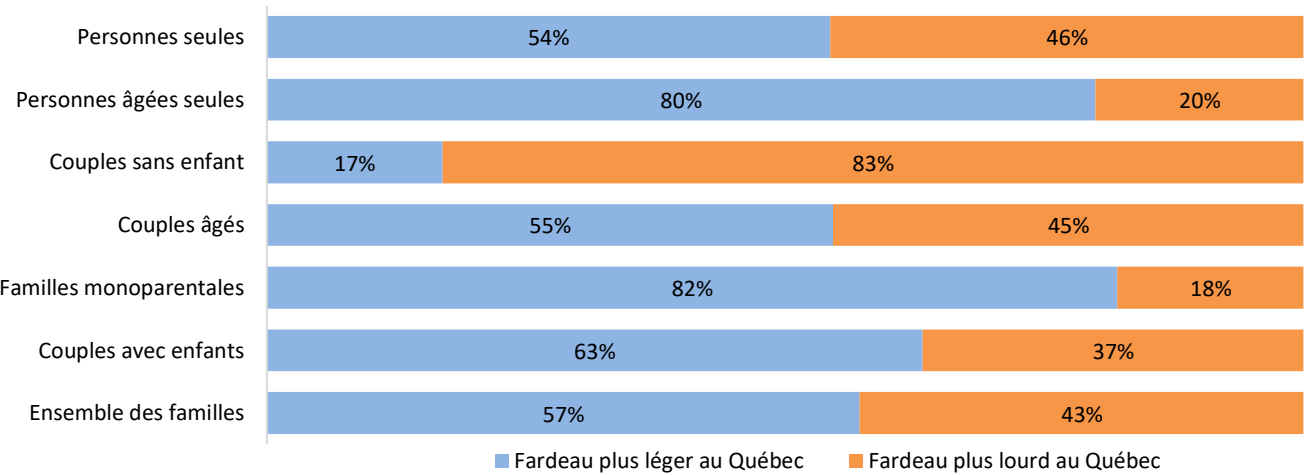
Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Figure A2.10 Proportion des familles pour lesquelles le fardeau des impôts sur le revenu des particuliers est plus léger ou plus lourd avec le système en vigueur au Québec versus au Manitoba, 2026, en pourcentage



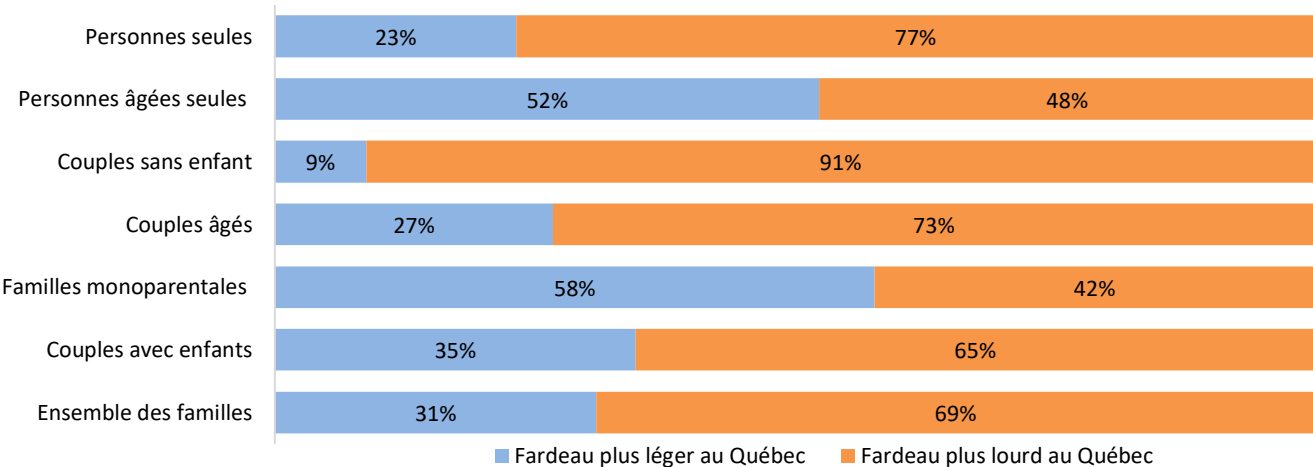
Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Figure A2.11 Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net hors taxes à la consommation et cotisations sociales est inférieur ou supérieur avec le système d’impôts et de transferts du Québec versus au Manitoba, 2026, en pourcentage



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Figure A2.12 Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net est inférieur ou supérieur avec le système d’impôts et de transferts du Québec versus au Manitoba, 2026, en pourcentage



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

A2.4 Distribution de l'écart avec la Saskatchewan

Tableau A2.9 Distribution de l'écart du fardeau fiscal net entre les structures d'impôts et prestations du Québec et de la Saskatchewan par quintile de revenu ajusté et par type de famille, 2026, en millions de dollars

	Personnes seules	Personnes seules 65+	Couples sans enfant	Couples 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Autres familles	Toutes les familles
Q1	-158	-441	-22	-93	-163	-291	-11	-1 179
Q2	79	-290	47	-228	-166	-317	-29	-905
Q3	304	64	183	415	32	227	93	1 319
Q4	558	221	542	650	170	1 059	410	3 609
Q5	1 365	459	2 049	1 679	172	2 623	1 439	9 785
Total	2 148	14	2 799	2 423	44	3 300	1 901	12 630

Note : Pour chaque type de famille, les écarts négatifs, indiquant un fardeau fiscal net plus faible au Québec, sont surlignés en bleu.

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

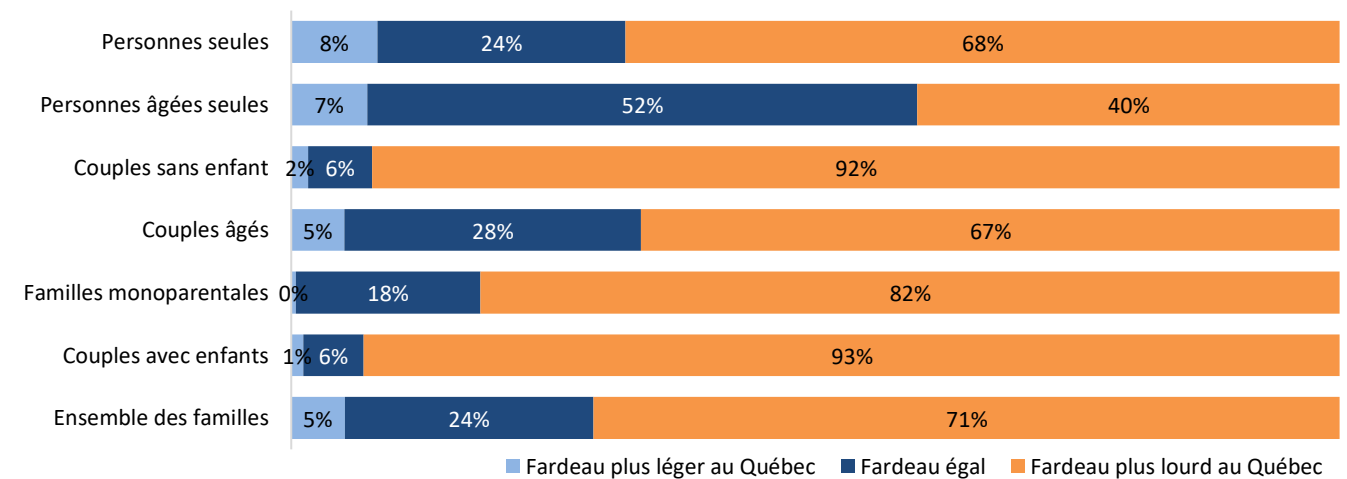
Tableau A2.10 Écart du fardeau fiscal net entre le système d'impôts et de transferts du Québec et celui de la Saskatchewan, contribuables du Québec, 2026, médiane, en pourcentage du fardeau fiscal net obtenu avec le système saskatchewanais

	Personnes seules	Personnes seules, 65+	Couples sans enfant	Couples, 65+	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Toutes les familles
Q1	-18 %	-106 %	-28 %	-52 %	-49 %	-42 %	-48 %
Q2	8 %	-49 %	12 %	-29 %	-36 %	-45 %	-16 %
Q3	9 %	6 %	15 %	20 %	10 %	7 %	10 %
Q4	12 %	14 %	14 %	23 %	19 %	13 %	13 %
Q5	13 %	17 %	14 %	19 %	20 %	14 %	15 %
Total	10 %	-25 %	14 %	17 %	1 %	11 %	11 %

Note : Pour chaque type de famille de recensement, les écarts médians négatifs du fardeau fiscal net sont surlignés en bleu, indiquant un fardeau plus faible au Québec pour au moins la moitié des familles de cette catégorie.

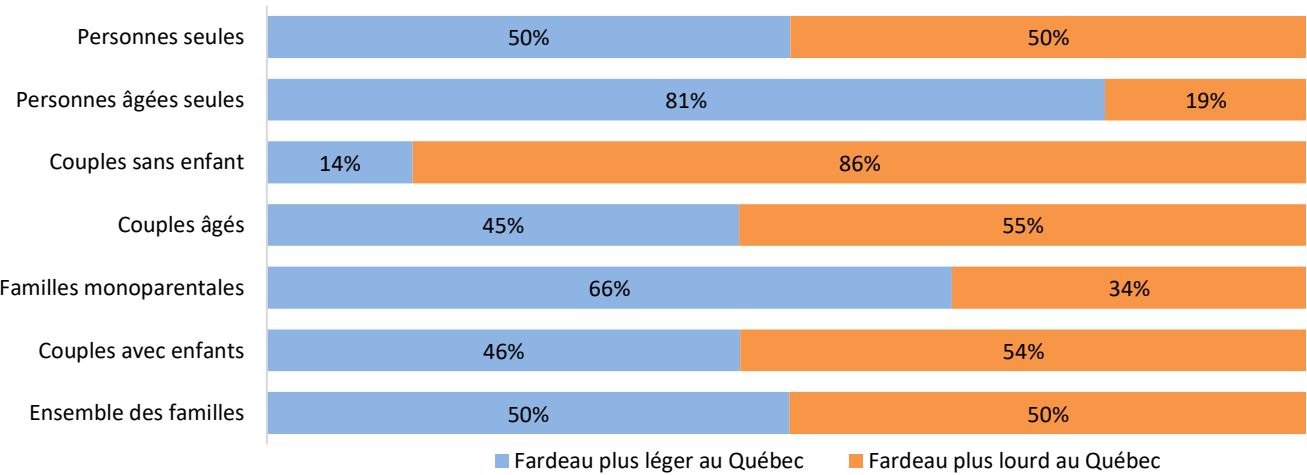
Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Figure A2.13 Proportion des familles pour lesquelles le fardeau des impôts sur le revenu des particuliers est plus léger ou plus lourd avec le système en vigueur au Québec versus en Saskatchewan, 2026, en pourcentage



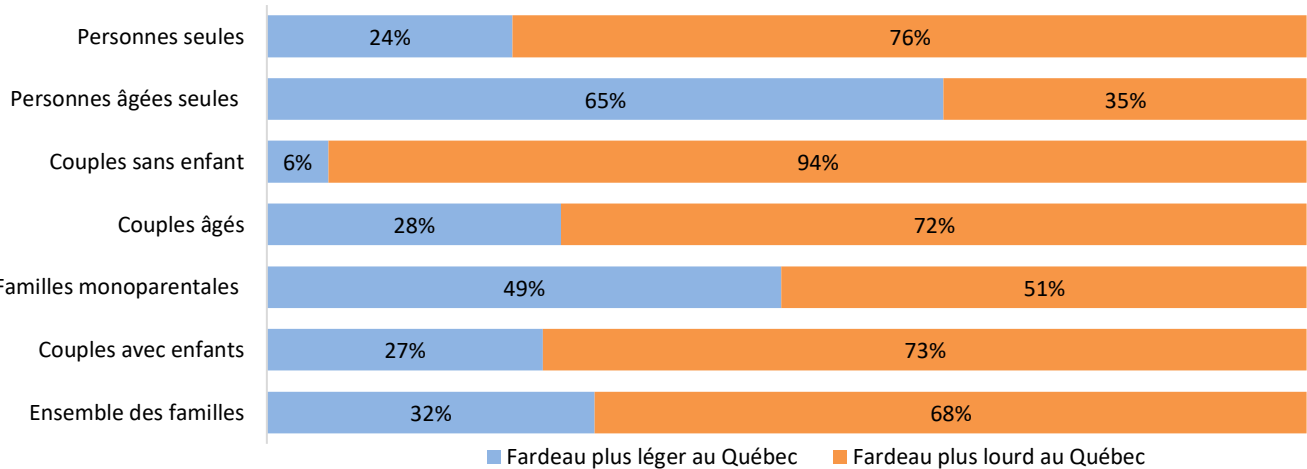
Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Figure A2.14 Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net hors taxes à la consommation et cotisations sociales est inférieur ou supérieur avec le système d’impôts et de transferts du Québec versus en Saskatchewan, 2026, en pourcentage



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0

Figure A2.15 Proportion des familles pour lesquelles le fardeau fiscal net est inférieur ou supérieur avec le système d’impôts et de transferts du Québec versus en Saskatchewan, 2026, en pourcentage



Source : Calculs des auteurs à partir de données de la BD-MSPS, v.34.0